



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Janvier 2025



Rapport annuel session 2024

L'évaluation de l'éducation physique
et sportive aux baccalauréats général,
technologique et professionnel ainsi
qu'au CAP et BEP

Préambule

L'arrêté du 28 juin 2019 et la note de service du 26 septembre 2019¹ prévoient la publication chaque année d'un rapport de la commission nationale des examens (CNE).

Ce rapport permet de diffuser les résultats statistiques pour la session 2024 et s'appuie sur les rapports des commissions académiques. Ceux-ci apportent notamment un éclairage précieux sur les harmonisations réalisées par les commissions académiques. Le rapport rappelle aussi l'ensemble des travaux menés sur l'année scolaire 2023-2024 et précise ceux engagés pour la présente année scolaire 2024-2025.

Pour la première fois en 20 ans d'existence de la commission nationale, le rapport sera publié moins de 6 mois après la session d'examen. En effet, la nouvelle application informatique mise en place par le ministère, en parfaite collaboration avec les membres de la commission nationale, et le travail de compilation réalisé par l'académie de Créteil et les développeurs de l'application I-Pack EPS ont permis de disposer de statistiques robustes dès le mois de juillet. Elles ont été consolidées à la rentrée scolaire.

L'outil Santorin de gestion des notes a, en outre, permis de procéder à une étude fine des résultats : globalement, garçons, filles, par champ d'apprentissage et par attendus de fin de lycée ou lycée professionnel que vous trouverez en fin de document.

En appui de ce présent rapport, un document reprenant l'ensemble des statistiques à notre disposition sera également déposé sur Eduscol.

Nous adressons nos vifs remerciements aux membres de la commission nationale, aux services académiques des examens et aux différents services du ministère chargé de l'éducation nationale (DGESCO, DNE, DSII, MPE) mais aussi aux membres des commissions académiques (et sous-commissions lorsqu'elles existent) et aux IA-IPR EPS qui les président et les organisent. Les inspecteurs ont particulièrement œuvré avec les chefs d'établissement pour la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion et permettre ainsi l'attribution de notes sécurisées.

Sans les équipes EPS des lycées professionnels, généraux et technologiques, ce document ne pourrait, évidemment, être élaboré. Nous les remercions sincèrement de leur engagement et de leur patience. Nous espérons que sa lecture leur permettra de mener une réflexion collective qui pourra questionner les choix didactiques et les orientations du parcours de formation de leurs élèves.

Au niveau académique, ce rapport pourra venir enrichir les données et les axes de pilotage définis par les inspecteurs pédagogiques EPS. N'hésitez pas à le diffuser largement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

¹ « **La commission nationale d'évaluation de l'EPS**, dans le cadre de ses missions fixées par l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié, assure une régulation des modalités de l'évaluation au baccalauréat pour tous les types d'enseignements. Elle a également pour missions :

- d'élaborer le cahier des charges des outils informatiques de recueil des données ;
- d'étudier les remontées académiques afin de constituer une banque nationale d'épreuves en appui des académies ;
- de publier les données statistiques significatives de la session d'examen ;
- de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des référentiels nationaux : principes d'évaluation, barème, notation, et choix ouverts aux élèves.

La commission nationale comprend des représentants de l'administration, des corps d'inspection et des experts disciplinaires. Le renouvellement des membres de cette commission se fait par fraction ou totalité tous les trois ans. »

Préambule	2
1. Le fonctionnement de la commission nationale	5
1.1 Les membres de la commission nationale 2023-2024	5
1.2 Les membres de la commission nationale 2024-2025	5
1.3. Les travaux menés par la commission nationale	6
1.3.1 Année 2023-2024.....	6
1.3.2 Les bilans des groupes de travail	6
1.3.3 Année 2024-2025	7
2. Bilan de la session 2024 – Quelques chiffres clés.....	8
2.1.1 Comparaison des moyennes bac selon le bac et le sexe	8
2.1.2 Comparaison des fréquentations par CA selon les examens.....	8
2.1.3 Comparaison des moyennes par CA selon les examens.....	9
2.1.4 Comparaison des taux d’inaptes totaux	9
2.1.5 Comparaison des APSA les plus fréquentées dans les menus certificatifs selon les bacs	10
2.1.6 Évolution des taux d’inaptes au cours de l’année	11
2.1.7 Taux d’inaptes totaux selon les examens	12
2.1.8 L’évolution des moyennes au fil des années	12
2.2 Le bac général.....	13
2.2.1. Effectifs et moyennes	13
2.2.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d’apprentissage	14
2.2.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe.....	15
2.3 Le bac technologique.....	15
2.3.1. Effectifs et moyennes	15
2.3.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d’apprentissage	16
2.3.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)	17
2.4. Le Bac professionnel	17
2.4.1. Effectifs et moyennes	17
2.4.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d’apprentissage	18
2.4.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)	19
2.4.4. Évolution du taux d’inaptes totaux.....	19
2.5. Le CAP	20
2.5.1. Effectifs et moyennes	20
2.5.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d’apprentissage	20
2.5.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)	21
2.5.4 Évolution du taux d’inaptes totaux.....	21
3. Étude des rapports des commissions académiques	22
3.1. Focus sur les principes et résultats d’harmonisation	22
3.1.1 Les harmonisations réalisées : dimension quantitative.....	22
3.1.2 Critères généraux d'harmonisation communs à chaque examen	23
3.1.3 Nombre de critères pour l’harmonisation.....	25
3.1.4 Processus d’harmonisation.....	25
3.2. Les épreuves ponctuelles.....	25
3.2.1 Le Bac GT	25
3.2.2 Le Bac Pro	26
3.2.3 Le CAP	26
3.2.4 Bilan général.....	26

3.3. L'enseignement optionnel	26
4. Focus sur la notation des Attendus de fin de lycée et lycée professionnel	27
4.1 Le Bac GT	27
4.1.1 Répartition des points entre les attendus de fin de lycée 2 et 3	27
4.1.2 Les résultats aux différents AFL	28
4.2 Le Bac Professionnel	30
4.2.1 Fréquence de choix majoritaires	30
4.2.2 Résultats par AFLP	30
4.3. Le CAP	31
4.3.1 Fréquence de choix majoritaires	31
4.3.2 Les résultats aux différents AFL	31
Synthèse	32
Extraits :	35

1. Le fonctionnement de la commission nationale

1.1 Les membres de la commission nationale 2023-2024

Présidente	MME Véronique ELOI-ROUX	IGÉSR	
Vice-présidente	MME. Carole SEVE	IGÉSR	
Titulaires	M. François MICHELETTI	IGÉSR	
	M. Jean-Marc SERFATY	IGÉSR	
	M. Christophe CARPENTIER	IA-IPR	Rectorat de NANTES
	M. Eric OUTREY	IA-IPR	Rectorat de STRASBOURG
	M. Michael TAILLEUX	IA-IPR	Rectorat de CLERMONT-FERRAND
	MME Laurence MENDEZ	IA-IPR	Rectorat de VERSAILLES
	MME Claire JARDIN	IA-IPR	Rectorat d'ORLEANS-TOURS
	M. Pascal KOGUT	IA-IPR	Rectorat de NORMANDIE
	MME Catherine DECURE	PROFESSEUR	Lycée Stéphane Hessel - EPERNAY
	MME Séverine DALHER	PROFESSEUR	Lycée J Renoir - LIMOGES
	MME Angélique ROUSSEAU	PROFESSEUR	LPO Maurice Genevoix - DECIZE
	M. Laurent GUITET	PROFESSEUR	LPO Aymé Césaire - CLISSON
	M. Pierre GREMMINGER	PROFESSEUR	LP Bernard Chochoy - LUMBRES
	Mme Charlène LEROYER	PROFESSEUR	Lycée Bergson - PARIS
	M. Gildas PERRIN	PROFESSEUR	Lycée C. de Gaulle - VANNES
Suppléants	M Kevin CHEVALIER	IA-IPR	Rectorat de PARIS
	M. Franck LACROIX	IA-IPR	Rectorat de CRETEIL
	M. Ludovic GOREAU	IA-IPR	Rectorat de VERSAILLES
	M. Richard SKARNIAK	IA-IPR	Rectorat de STRASBOURG
	M. Sébastien POUSSIN	PROFESSEUR	Lycée JP TIMBAUD - BRETAGNE SUR ORGE
	Mme Julie MARFAN	PROFESSEUR	Lycée Louise Michel - CHAMPIGNY
	Mme Frédérique LACHAUD	PROFESSEUR	Lycée Geoffroy Saint-Hilaire - ETAMPES
	M. Pascal NOGARO	PROFESSEUR	Lycée Professionnel Turquetil – PARIS

1.2 Les membres de la commission nationale 2024-2025

Présidentes	MME Véronique ELOI-ROUX	IGÉSR	
	MME. Carole SEVE	IGÉSR	
Titulaires	M. François MICHELETTI	IGÉSR	
	M. Jean-Marc SERFATY	IGÉSR	
	M. Julien GAGNEBIEN	IGÉSR	
	M. Christophe CARPENTIER	IA-IPR	Rectorat de NANTES
	M. Eric OUTREY	IA-IPR	Rectorat de STRASBOURG
	Mme Isabelle RONGEOT	IA-IPR	Rectorat de GRENOBLE
	MME Laurence MENDEZ	IA-IPR	Rectorat de VERSAILLES
	MME Claire JARDIN	IA-IPR	Rectorat d'ORLEANS-TOURS
	M. Jean-Charles THEVENOT	IA-IPR	Rectorat de POITIERS
	MME Catherine DECURE	PROFESSEUR	Lycée Stéphane Hessel - EPERNAY
	Mme Mélodie FERNANDES	PROFESSEUR	lycée professionnel Fernand Léger - GRAND-COURONNE
	MME Angélique ROUSSEAU	PROFESSEUR	LPO Maurice Genevoix - DECIZE
	M. Laurent GUITET	PROFESSEUR	LPO Aymé Césaire – CLISSON
	M. Pierre GREMMINGER	PROFESSEUR	LP Bernard CHOCHOY - LUMBRES
	Mme Charlène LEROYER	PROFESSEUR	Lycée Bergson - PARIS
	M. Fabrice BRUCHON	PROFESSEUR	DSI CRETEIL
	Mme Marie-Pierre DELAIGUE	PROFESSEUR	lycée Honoré d'Urfé - SAINT ETIENNE
Suppléants	M. Kevin CHEVALIER	IA-IPR	Rectorat PARIS
	M. Franck LACROIX	IA-IPR	Rectorat de CRETEIL
	M. Ludovic GOREAU	IA-IPR	Rectorat de VERSAILLES
	M. Sébastien POUSSIN	PROFESSEUR	Lycée JP TIMBAUD, BRETAGNE SUR ORGE
	Mme Julie MARFAN	PROFESSEUR	Lycée Louise Michel - CHAMPIGNY
	Mme Frédérique LACHAUD	PROFESSEUR	Lycée Geoffroy Saint-Hilaire - ETAMPES
	M. Pascal NOGARO	PROFESSEUR	Lycée Professionnel Turquetil – PARIS
	M. Frank SACCO	PROFESSEUR	DSI CRETEIL

1.3. Les travaux menés par la commission nationale

1.3.1 Année 2023-2024

Trois réunions de la commission nationale ont été organisées en plénière : le 13 décembre et le 5 juillet en présentiel ; le 13 mars en visio. Travail individuel, échanges et réunions en visio par sous-groupes ont également jalonné l'année.

Les différents groupes de travail définis sont les suivants :

6 groupes de travail	Thème	Livrables (et calendrier)
1	Application informatique	Évolutions EPS Net 23 Livrable : poursuite du développement de l'outil pour une utilisation à la session 2024.
2	Spécialité et épreuve adaptée	Livrable : orientations nationales pour l'épreuve adaptée en cas d'inaptitudes partielles ou temporaires – Juillet 2024 pour session 2025.
3	Rapport CNE 2023	Le traitement des données statistiques avec les principaux chiffres à disposition Livrable : Projet de rapport CNE - Mars 2024
4	Rapport CNE 2023	Compilation des remarques à destination de la CNE + Cadre du rapport. Livrable : Projet de rapport CNE - Mars 2024
5	Référentiels	Ajustements des référentiels ponctuels (Danse, demi-fond) Livrable : Propositions pour Mars 2024, finalisation juillet 2024 pour mise en application session 2025.
6	Réflexion sur les AFL 2 et 3 et sur les AFLP 3 et 4	Orientations sur l'évolution possible des niveaux d'exigence, de la pertinence de leur certification, voire de leur poids et du choix laissé aux élèves. Livrable : cadre de réflexion pour faire travailler la CNE en Juillet 2024

Le rapport de la commission nationale 2023² (publié en juin 2023) a déjà présenté une grande partie des résultats de ces différents groupes de travail.

1.3.2 Les bilans des groupes de travail

Groupe n° 1

L'outil de gestion des protocoles et des notes a été livré au fur à mesure de l'année scolaire jusqu'à la phase d'harmonisation. Pour cette première année d'utilisation, la prise en main a été un peu compliquée mais la bonne volonté et l'énergie déployée à tous les niveaux de notre système depuis les enseignants jusqu'aux concepteurs de l'outil ont permis d'assurer l'attribution à chaque élève d'une note selon les règles du CCF en EPS. La commission tient à souligner le rôle essentiel tenu par les services des examens et les IA-IPR EPS en charge du dossier examen. Sans eux, ce résultat positif n'aurait pu être atteint. Un grand merci à eux.

La compatibilité de ce nouvel outil avec l'application I-Pack EPS, développée depuis 20 ans par l'académie de Créteil (merci à ses promoteurs !), a permis de compiler rapidement les résultats finaux des différents examens et d'en disposer dès la réunion de la CNE du mois de juillet.

Groupe n°2

Une fiche pratique définissant les orientations réglementaires concernant les différents cas d'inaptitudes physiques dans l'épreuve de spécialité a été publiée sur Eduscol ; elle est en annexe de ce document.

A partir d'un travail mené par la commission nationale, les services de la Dgesco ont pu amender et clarifier le document lui apportant ainsi une légitimité réglementaire. Ce document, diffusé par les deux canaux (CNE et Dgesco) aux IA-IPR EPS et aux DE CET, s'est avéré très utile.

² Publié sur Eduscol -[Rapport annuel session 2022 Juin 2023](#)

Groupes n°3 et n°4

Ce rapport national prend appui sur les travaux minutieux de ces deux collectifs. Ils vous sont donc livrés ci-après (chapitres 2 et 3).

Groupes n°5

Une demande d'évolution des référentiels pour les épreuves ponctuelles de danse (Bac GT) et de demi-fond (Bac GT et Bac professionnel) est remontée des académies.

Pour le demi-fond, les observations des commissions académiques étaient les suivantes :

- Part de la Performance brute jugée trop importante + barème fille difficile
- Faciliter la possibilité d'aller chercher les premiers points dans le barème
- Estimation de la performance jugée trop complexe (à 2" près), compte tenu du niveau de préparation des candidats
- AFL2 : demande de précision dans la répartition des points qui peut ouvrir à des distorsions sur le territoire.

Pour la danse, une simplification de l'épreuve en Bac GT a été recherchée pour une meilleure adaptation à une épreuve ponctuelle, sans toutefois en diminuer l'exigence par rapport au CCF.

Les référentiels amendés pour le Bac GT (Danse et Demi-fond) ont été publiés dans le BO n°30 du 25 juillet 2024.

Le référentiel amendé pour le Bac Pro. (Demi-fond) a été publié dans le BO n°39 du 17 octobre 2024.

Groupes n°6

Le travail est encore en cours cette année.

1.3.3 Année 2024-2025

Six groupes de travail ont à nouveau été définis lors de la première réunion de la CNE le 30 septembre 2024.

6 groupes	Thème	Livrables (et calendrier)
1	Épreuve adaptée	Précisions sur inaptitude partielle et temporaire. Recensement des protocoles adaptés Livrable :Fiche méthodologique principes d'adaptation : principes généraux, Points de vigilance, principes par champs d'apprentissage. Juillet 2025
2	Les SHN dans les examens	Pour que chacun puisse s'y retrouver dans les aménagements Livrable : Fiche pratique pour Mars 2025 ?
3	Application informatique	Évolution de l'outil 2025. Objectifs : simplification et statistiques Livrable : poursuite du développement de l'outil
4	Rapport de la CNE 2024	Le bilan statistique avec les principaux chiffres à disposition Livrable : les statistiques à insérer dans le rapport CNE 2024
5	Rapport CNE 2024	Cadre du rapport + Compilation des remarques à destination de la CNE Livrable : Projet de rapport CNE – 20 Novembre 2024
6	Réflexion sur les AFL 2 et 3 et sur les AFLP 3 4 5 et 6	Orientations sur l'évolution possible des niveaux d'exigence. Constats : Notes hautes, bcp de 20, peu de discriminations. Livrable : Orientations de la CNE pour préciser le cadre national – principes généraux (modalités d'évaluation). Points de vigilance, principes par champ d'apprentissage. Juillet 2025

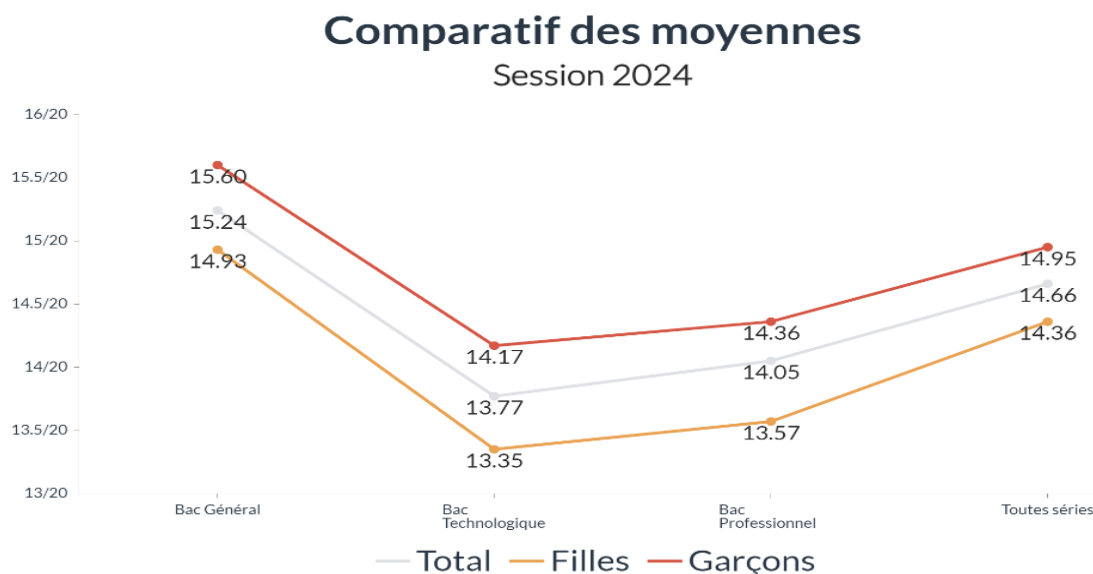
2. Bilan de la session 2024 – Quelques chiffres clés

2.1 Comparaisons générales

Les données présentées sont issues de la nouvelle application EPS incluse dans Cyclades. Ceci nous a permis d'avoir accès, pour la première fois, à des chiffres séparés pour le bac général et le bac technologique et donc de proposer des comparaisons entre ces bacs.

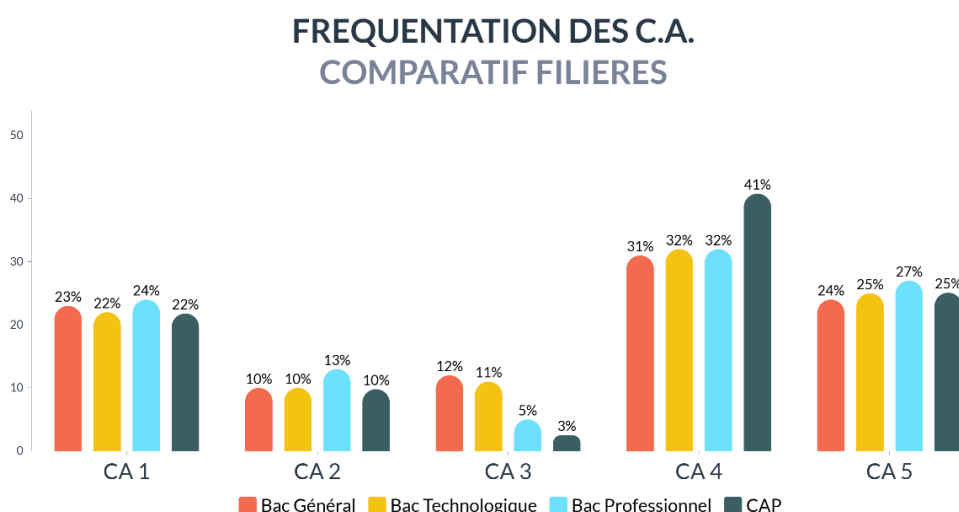
Les principaux chiffres qui sont fournis ont vocation à vous informer mais aussi vous permettre de situer vos propres résultats par rapport à une référence nationale. Vous trouverez l'ensemble des données chiffrées dans le document « Annexe statistique session 2024 »

2.1.1 Comparaison des moyennes bac selon le bac et le sexe



Cette comparaison souligne que ce sont les bac technologiques (garçons et filles) qui présentent les moyennes les plus faibles. Par ailleurs, le fait de différencier les résultats met bien en évidence le différentiel entre le bac général et les deux autres bacs.

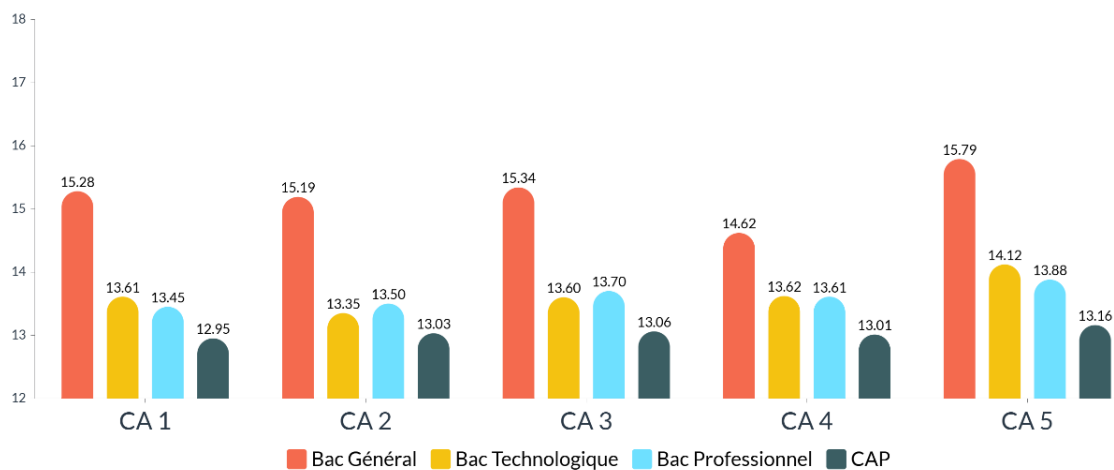
2.1.2 Comparaison des fréquentations par CA selon les examens



Ce graphe met en évidence que lorsque l'examen ne propose que 2 APSA (cas du CAP), le CA3 est beaucoup moins présent dans les menus certificatifs.

2.1.3 Comparaison des moyennes par CA selon les examens

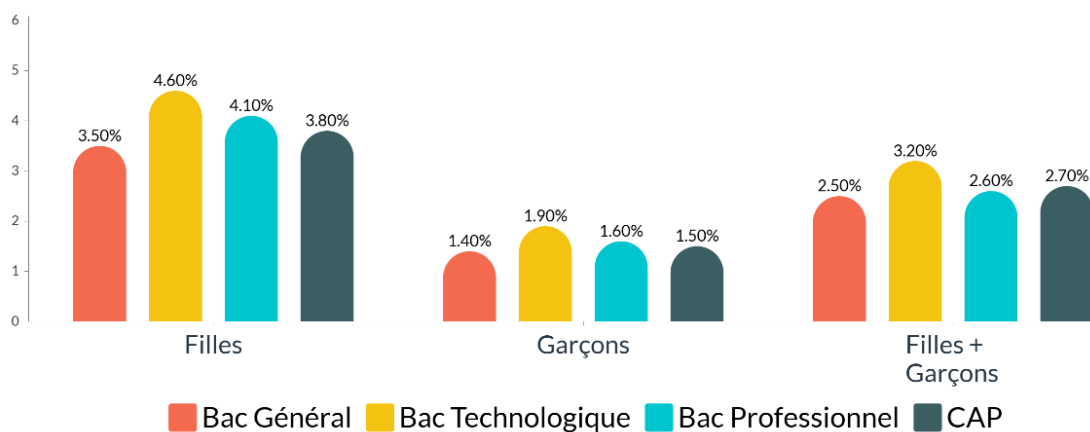
MOYENNES DANS LES C.A. COMPARATIF FILIERES



Ce graphe met en évidence que le CA5 présente les meilleures moyennes quel que soit l'examen considéré.

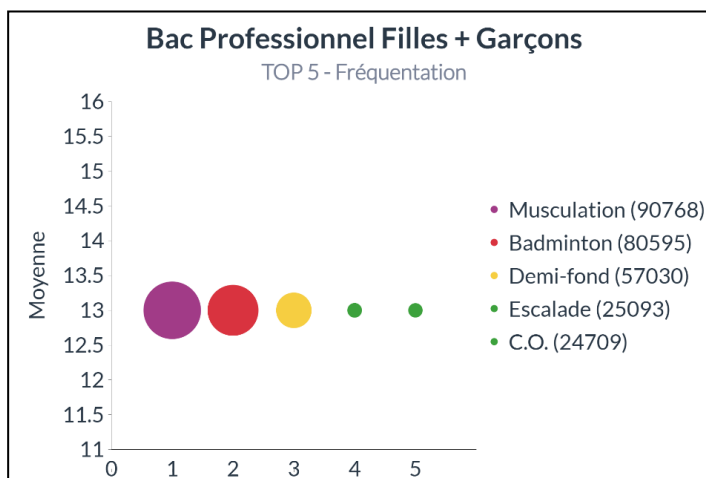
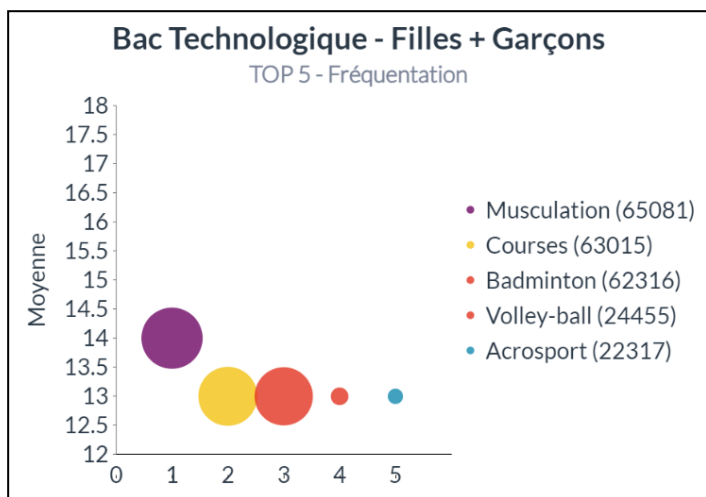
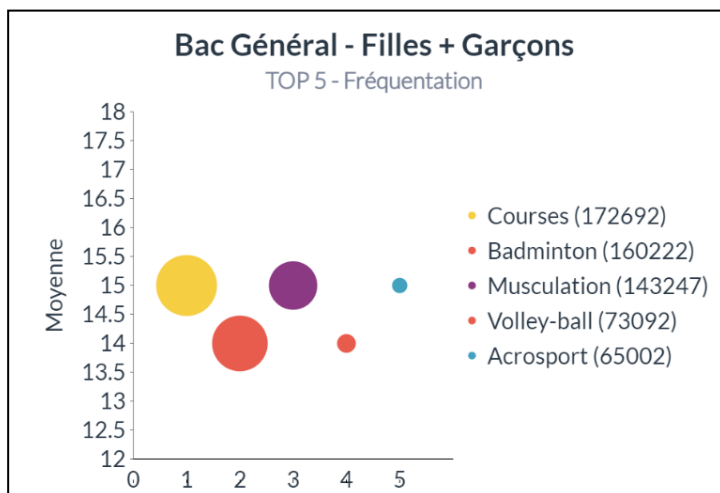
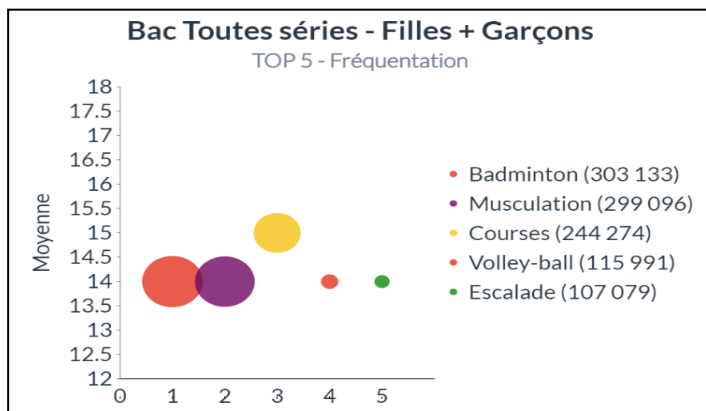
2.1.4 Comparaison des taux d'inaptes totaux

TAUX D'INAPTES TOTAUX COMPARATIF FILIERES



Cette comparaison met en évidence que ce sont les élèves du bac technologiques (garçons et filles) qui présentent les plus forts taux d'inaptitudes.

2.1.5 Comparaison des APSA les plus fréquentées dans les menus certificatifs selon les bacs



Comme les années précédentes, nous retrouvons trois APSA (le badminton, la musculation et la course) surreprésentées dans les menus certificatifs quel que le soit bac, même si l'ordre de priorité diffère selon les types de bacs.

2.1.6 Évolution des taux d'inaptes au cours de l'année

INAPTES 2 NOTES	2024	CCF 1	CCF 2	CCF 3
5.8%	Garçons	1.3%	1.5%	3%
9.2%	Filles	2%	2.2%	5%
7.5%	Total	1.6%	1.9%	4%

Ce tableau met en évidence que le nombre d'inaptes augmente au cours du troisième CCF. Il est possible de se demander si cela témoigne d'une stratégie des élèves pour conserver deux bonnes notes.

INAPTES 2 NOTES BAC GÉNÉRAL	2024	CCF 1	CCF 2	CCF 3
6.2%	Garçons	1.3%	1.5%	3.3%
9.3%	Filles	1.9%	2.2%	5.2%
7.9%	Total	1.6%	1.9%	4.3%

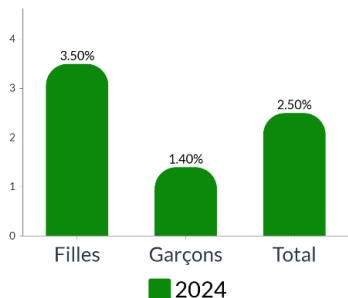
INAPTES 2 NOTES BAC TECHNOLOGIQUE	2024	CCF 1	CCF 2	CCF 3
6.7%	Garçons	1.5 %	1.7 %	3.6 %
10.5%	Filles	2.3 %	2.4 %	5.8 %
8.6%	Total	1.9 %	2.1 %	4.7 %

L'augmentation du taux d'inaptes au 3^{ème} trimestre (multipliée par deux) se retrouve dans les trois types de bacs.

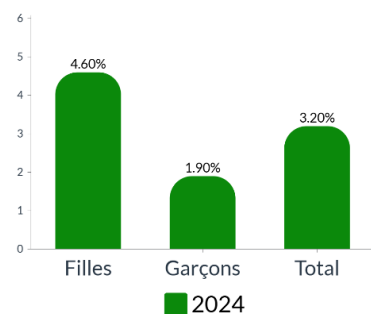
INAPTES 2 NOTES BAC PROFESSIONNEL	2024	CCF 1	CCF 2	CCF 3
4.3%	Garçons	1.1 %	1.3 %	2 %
7.3%	Filles	1.9 %	2 %	3.4 %
5.5%	Total	1.4 %	1.5 %	2.6 %

2.1.7 Taux d'inaptes totaux selon les examens

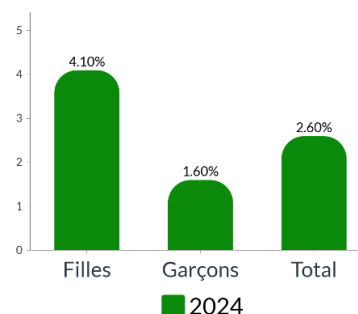
TAUX D'INAPTES TOTAUX
Bac Général



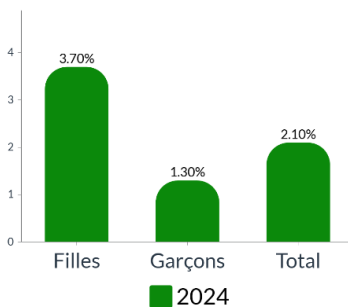
TAUX D'INAPTES TOTAUX
Bac Technologique



TAUX D'INAPTES TOTAUX
Bac Professionnel



TAUX D'INAPTES TOTAUX
CAP



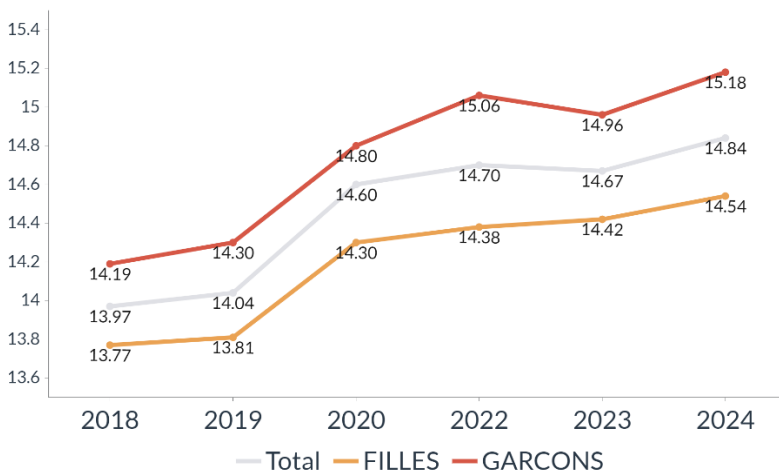
Quels que soient les examens, le taux d'inaptes totaux est plus important pour les filles que pour les garçons. Ce taux baisse régulièrement au fil des années.

2.1.8 L'évolution des moyennes au fil des années

Pour ce rapport 2024, la commission nationale a fait le choix de distinguer les résultats de la filière générale et de la filière technologique. En effet, le nouvel outil permet cette séparation et l'étude des moyennes confirment les résultats distincts entre ces deux filières pourtant toujours confondues.

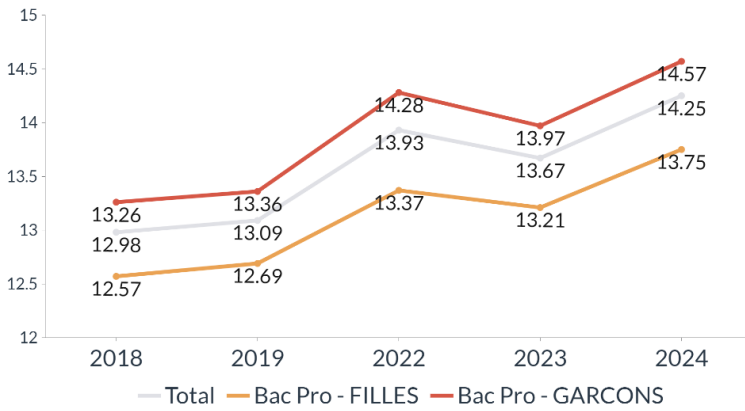
Malgré tout, l'évolution des moyennes au fil des années ne peut être identifiée qu'en conservant cette fusion Général et Technologique.

Bac Général et Technologique
Evolution des moyennes



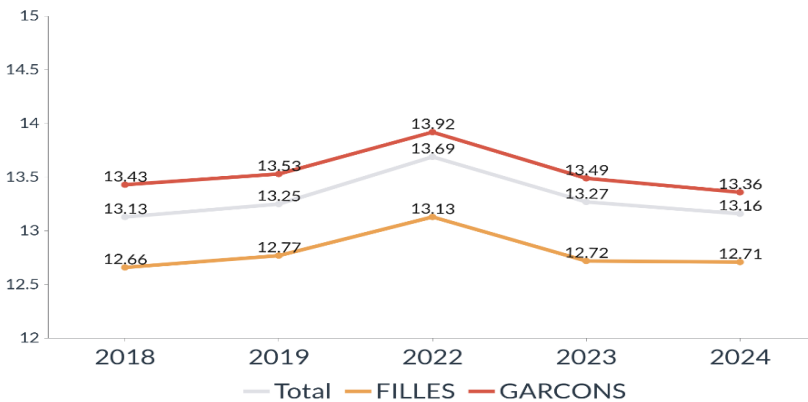
Les moyennes sont en augmentation assez régulière depuis 2018, elles augmentent un peu à cette session : +0,17 par rapport à 2023.

BAC Professionnel Evolution des moyennes



Les moyennes augmentent régulièrement depuis 6 ans (malgré une baisse en 2023).

CAP Evolution des moyennes



Les moyennes sont relativement stables depuis 6 ans, sans augmentation constatée en 2024.

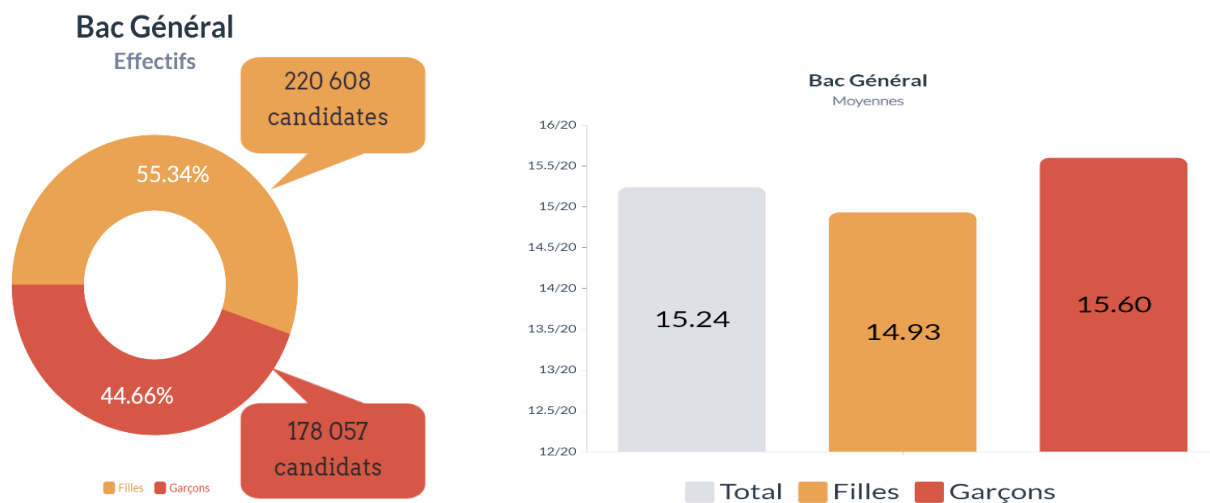
Conclusion, quel que soit l'examen les moyennes ont augmenté en 2022 puis sont redescendues en 2023. Le CAP est le seul examen dont la moyenne est restée stable en 2024. Les Bacs présentent des moyennes en augmentation sur cette session, notamment le Bac Professionnel (+0,58 en moyenne globale).

Malgré tout, sur 6 ans, l'on peut remarquer :

- l'augmentation d'1 point de la moyenne des garçons en BAC GT ; les filles présentant une augmentation de 0,77 pt.
- L'augmentation d'1,3 point de la moyenne de garçons en BAC Pro ; et de 1,18 pour les filles.
- La grande stabilité de la moyenne des CAP (pour rappel : deux épreuves seulement).

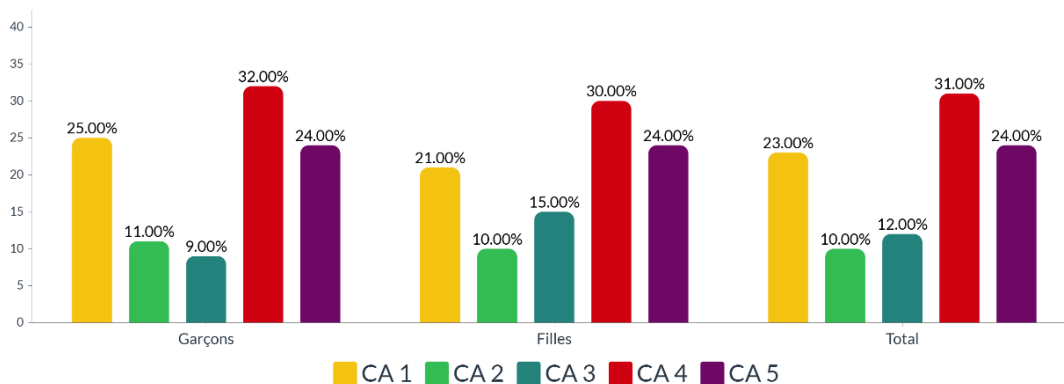
2.2 Le bac général

2.2.1. Effectifs et moyennes



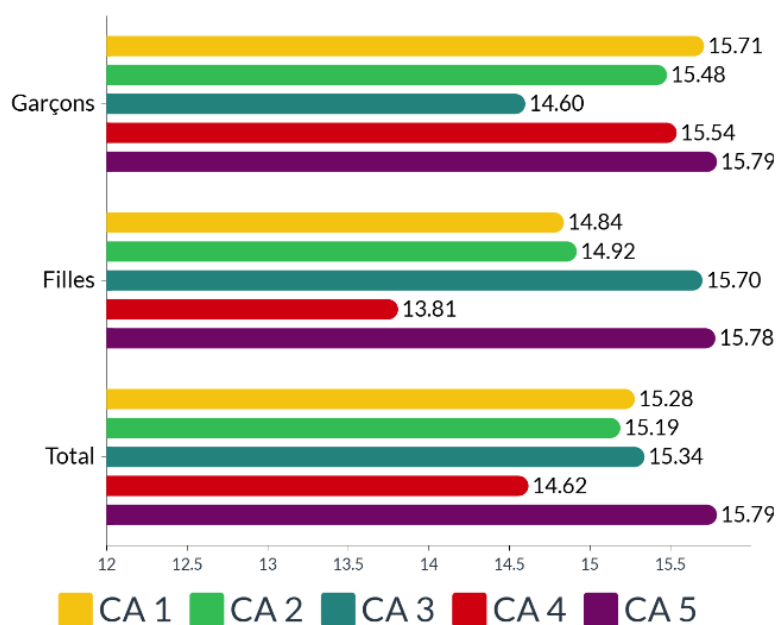
2.2.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d'apprentissage

FREQUENTATION DES CA PAR GENRE Bac Général



Les fréquentations des CA sont relativement équilibrées entre les filles et les garçons, sauf pour le CA3.

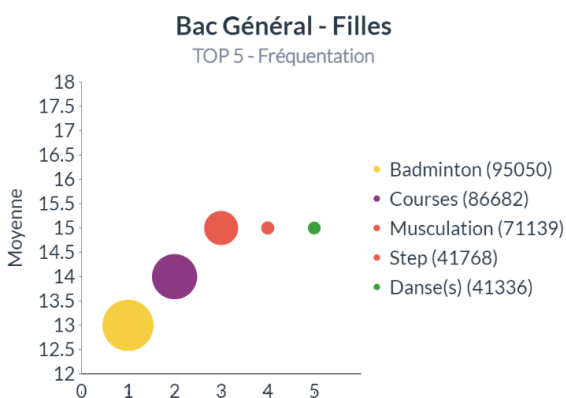
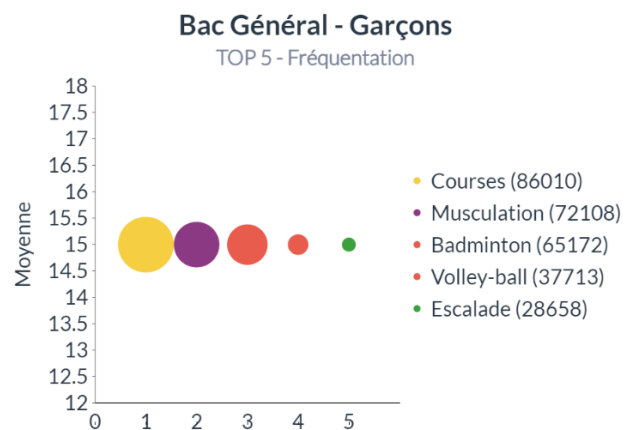
MOYENNES PAR CA Bac Général



Concernant la comparaison des moyennes filles et garçons, nous retrouvons les mêmes tendances que les années précédentes :

- La plus grande différence de moyenne (à l'avantage des garçons) est observée dans le CA4
- Les filles obtiennent une moyenne supérieure dans le CA3
- Les moyennes sont sensiblement identiques pour les CA2 et CA5

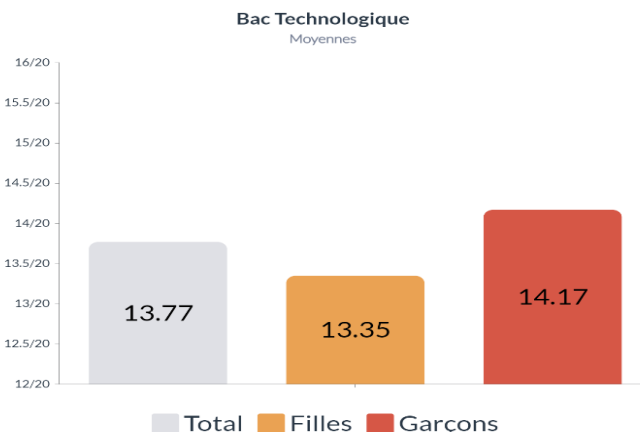
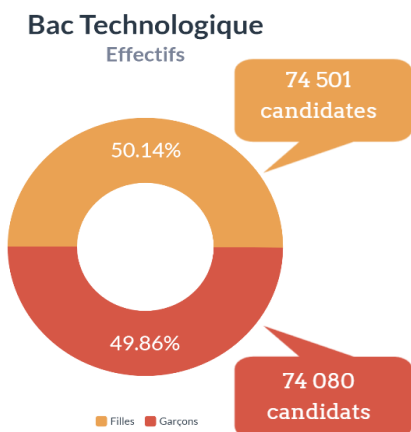
2.2.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe



Le top 3 des APSA les plus fréquentées est le même pour les garçons et les filles ; en revanche, les APSA arrivant en 4 et 5 diffèrent (CA3 pour les filles, CA4 et CA2 pour les garçons). Pour les filles, les moyennes en Step et Danse sont bonnes mais elles sont moins fréquentées que le badminton ou les courses (dont les moyennes sont plus faibles).

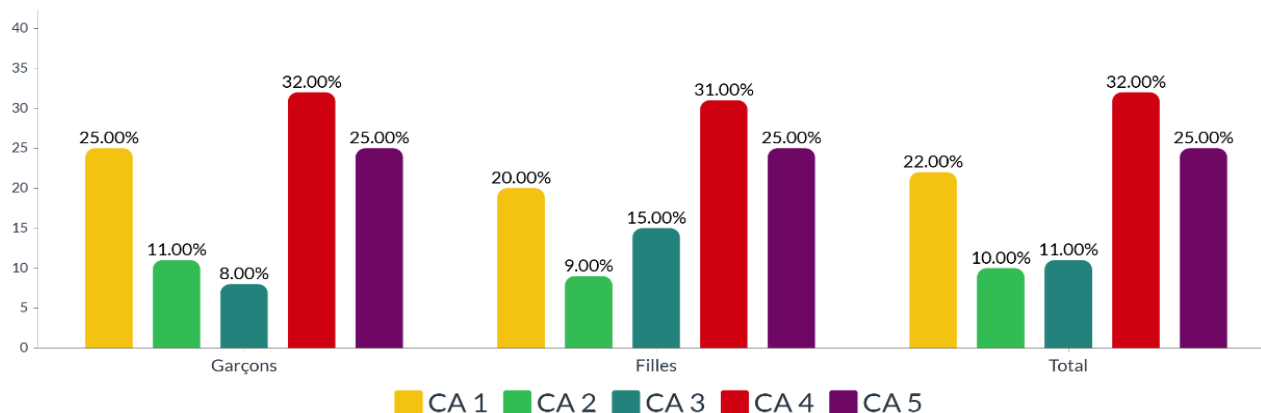
2.3 Le bac technologique

2.3.1. Effectifs et moyennes



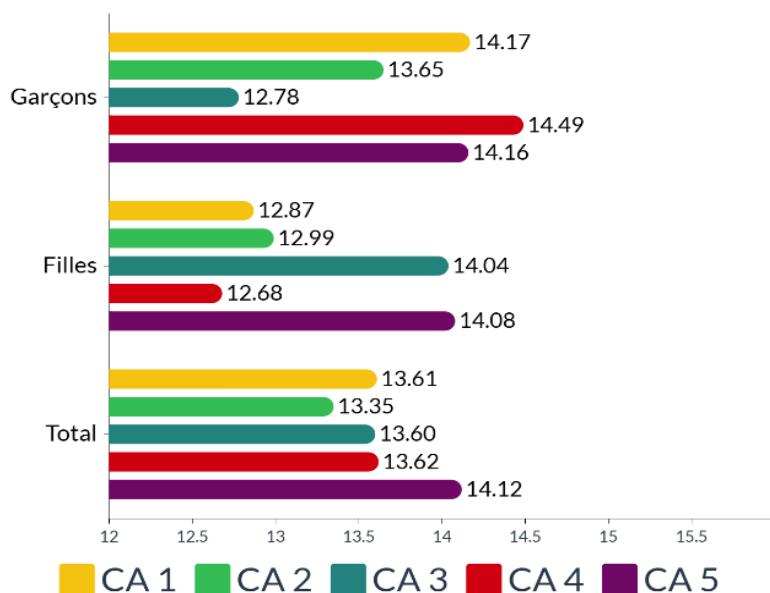
2.3.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d'apprentissage

FREQUENTATION DES CA PAR GENRE Bac Technologique



Les fréquentations des CA sont relativement équilibrées entre les filles et les garçons, sauf pour le CA3.

MOYENNES PAR CA Bac Technologique



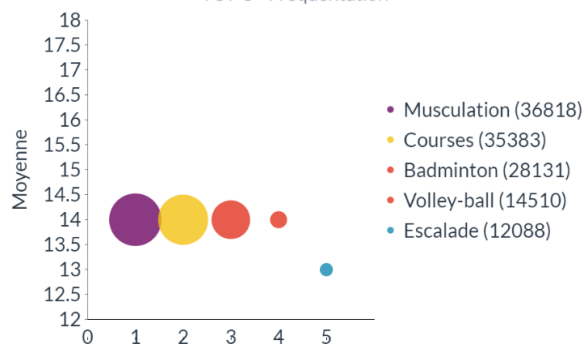
Concernant la comparaison des moyennes filles et garçons, nous retrouvons les mêmes tendances que les années précédentes :

- Les plus grandes différences des moyennes (à l'avantage des garçons) sont observées dans le CA1 et le CA4
- Les filles obtiennent une moyenne supérieure dans le CA3
- Les moyennes sont sensiblement identiques pour le CA5

2.3.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)

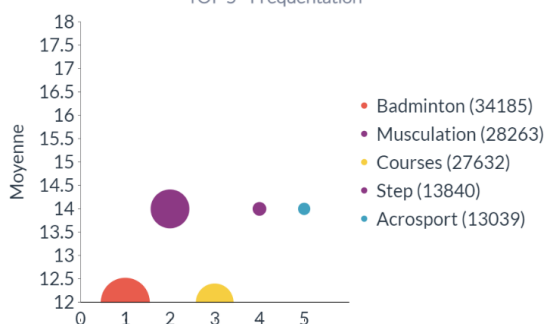
Bac Technologique - Garçons

TOP 5 - Fréquentation



Bac Technologique - Filles

TOP 5 - Fréquentation



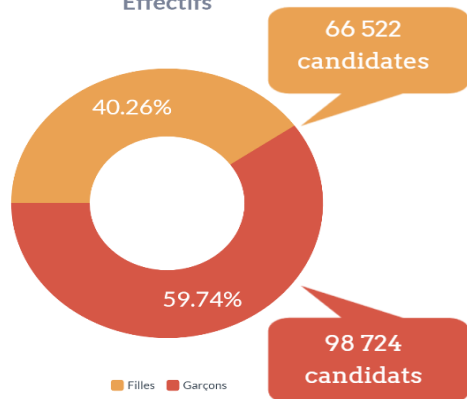
Le top 3 des APSA les plus fréquentées est le même pour les garçons et les filles, en revanche les APSA arrivant en 4^{ème} et 5^{ème} place diffère (CA3 pour les filles, CA4 et CA2 pour les garçons).

2.4. Le Bac professionnel

2.4.1. Effectifs et moyennes

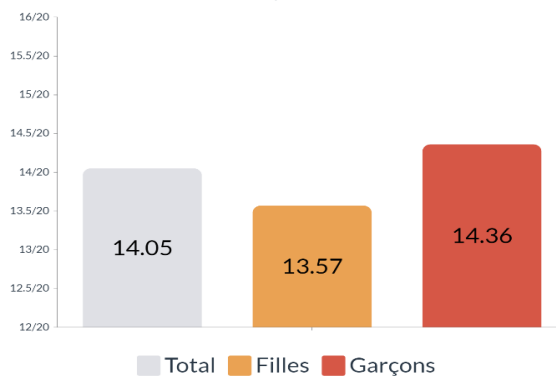
Bac Professionnel

Effectifs



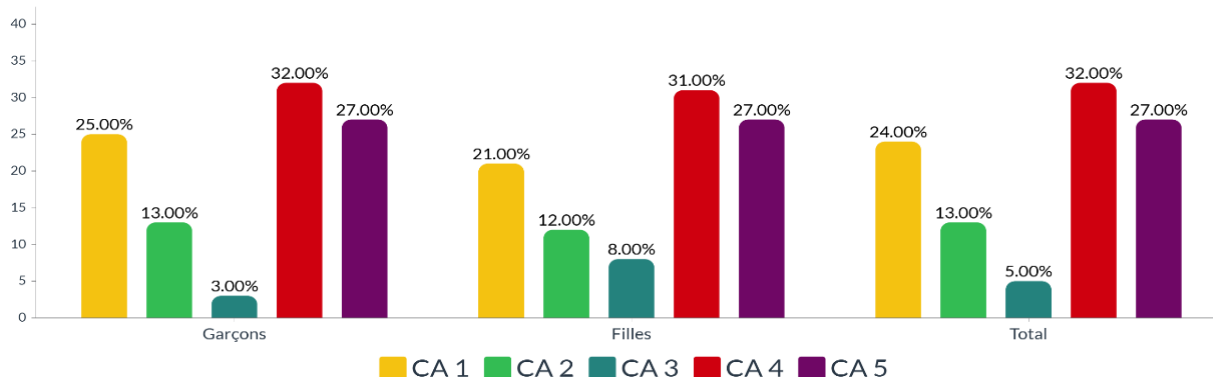
Bac Professionnel

Moyennes



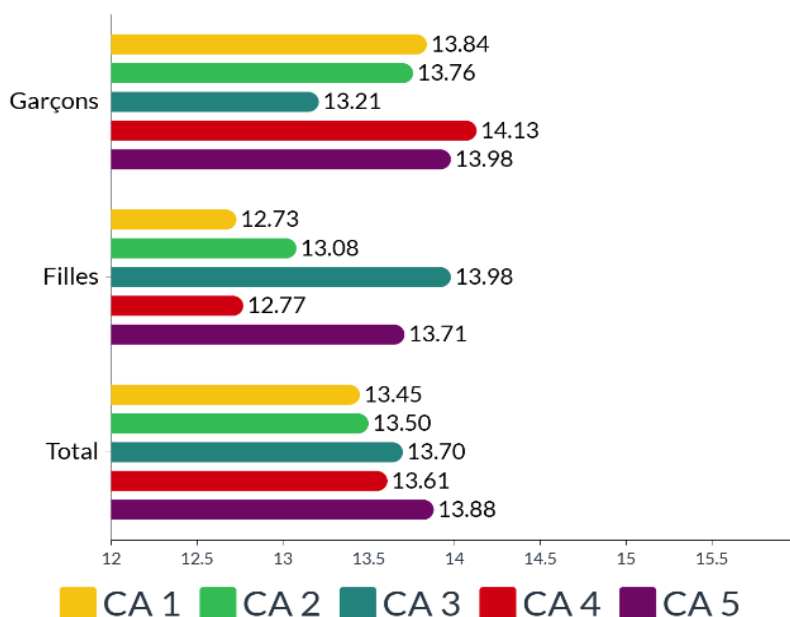
2.4.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d'apprentissage

FREQUENTATION DES CA PAR GENRE Bac Professionnel



Les fréquentations des CA sont relativement équilibrées entre les filles et les garçons, sauf pour le CA3.

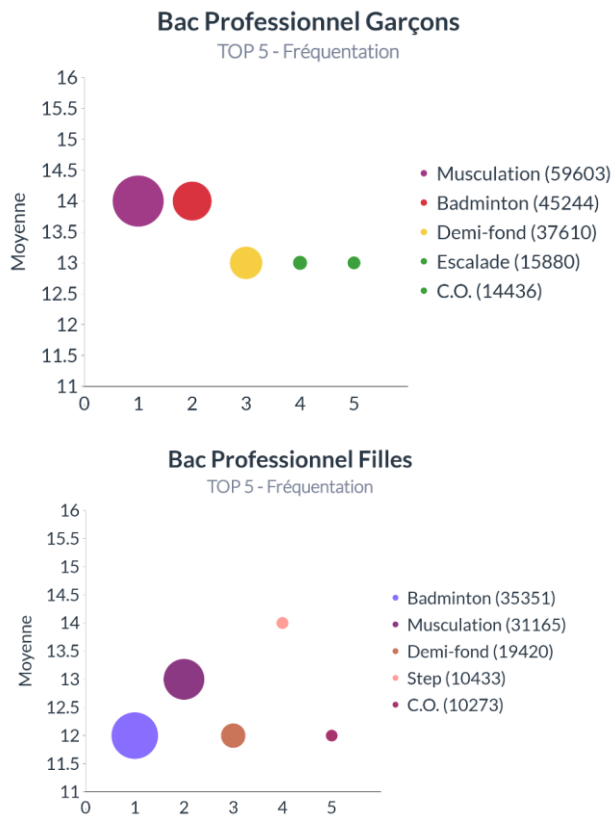
MOYENNES PAR CA Bac Professionnel



Concernant la comparaison des moyennes filles et garçons, nous retrouvons les mêmes tendances que pour le bac techno :

- Les plus grandes différences des moyennes (à l'avantage des garçons) sont observées dans le CA1 et le CA4
- Les filles obtiennent une moyenne supérieure dans le CA3
- Les moyennes sont sensiblement identiques pour le CA5

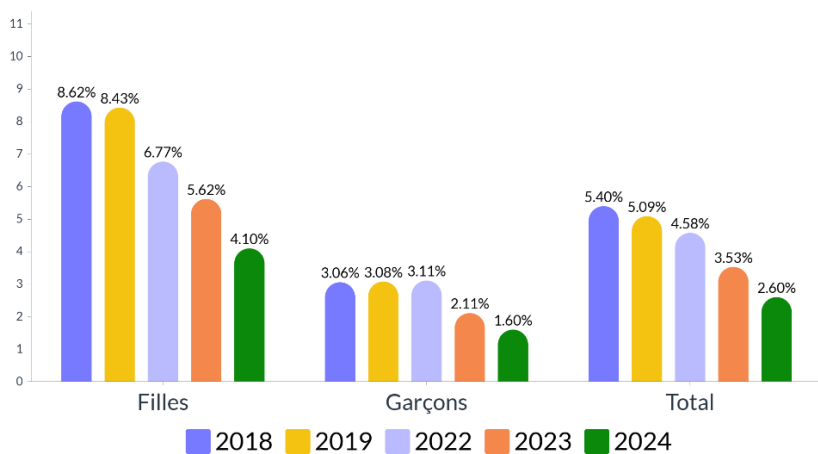
2.4.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)



Quatre APSA sur cinq sont identiques pour le top 5 des filles et des garçons. La CO apparait dans le top 5 (alors qu'elle est absente dans ces Tops 5 pour les bacs G et T).

2.4.4. Évolution du taux d'inaptes totaux

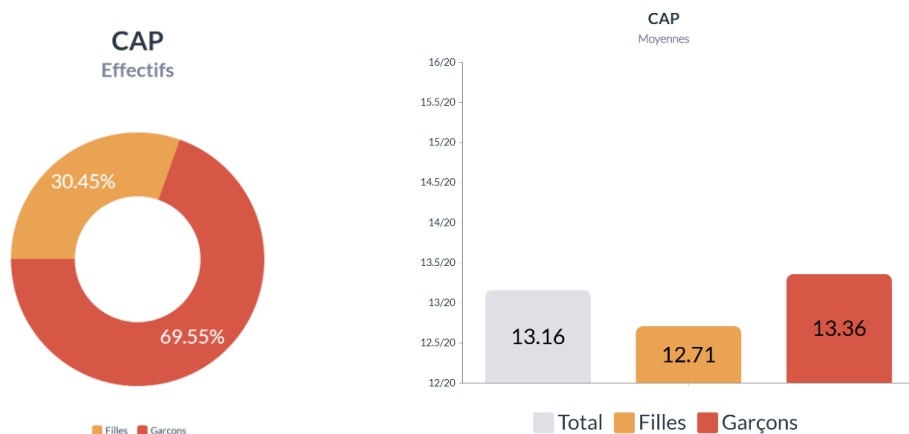
TAUX D'INAPTES TOTAUX Evolution Bac Professionnel



Le taux d'inaptes totaux décroît régulièrement depuis 6 ans.

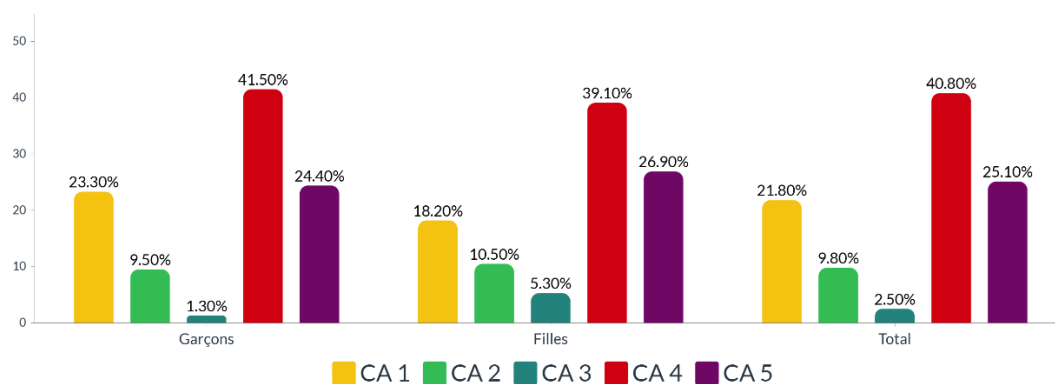
2.5. Le CAP

2.5.1. Effectifs et moyennes



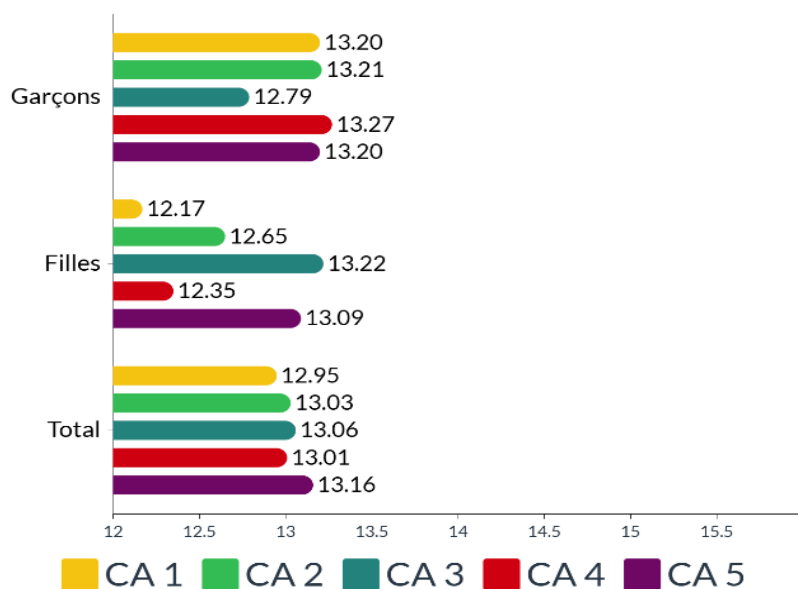
2.5.2. Fréquentations et moyennes en fonctions des champs d'apprentissage

FREQUENTATION DES CA PAR GENRE CAP



Les fréquentations des CA sont assez diverses entre les filles et les garçons.

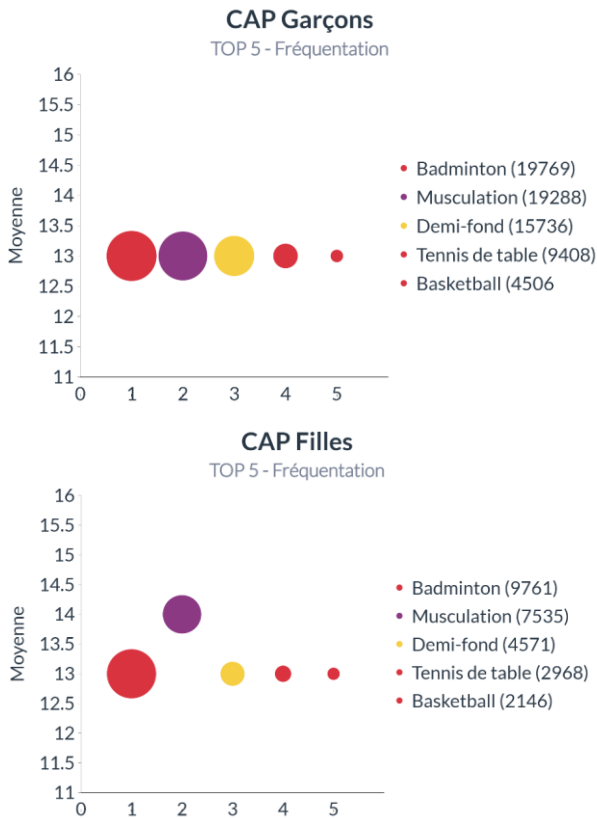
MOYENNES PAR CA CAP



Concernant la comparaison des moyennes filles et garçons, nous retrouvons les mêmes tendances que pour le bac techno :

- Les plus grandes différences des moyennes (à l'avantage des garçons) sont observées dans le CA1 et le CA4
- Les filles obtiennent une moyenne supérieure dans le CA3
- Les moyennes sont sensiblement identiques pour le CA5

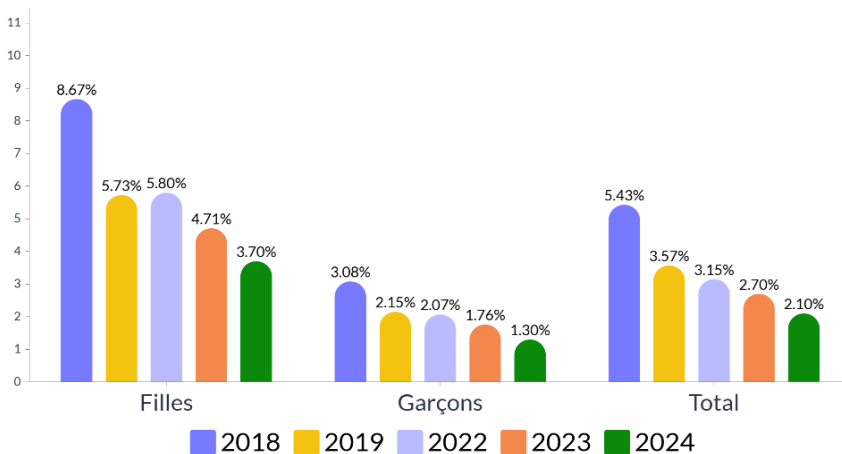
2.5.3. Les APSA les plus fréquentées selon le sexe (et moyennes)



Le top 5 est le même pour les garçons et les filles. Cette similitude est à interroger au regard de la diversité observée dans les bacs. Est-ce un réel choix des filles ou une conséquence de l'offre de formation proposée aux filles de CAP ?

2.5.4 Évolution du taux d'inaptes totaux

TAUX D'INAPTES TOTAUX Evolution CAP



Le taux d'inaptes totaux décroît régulièrement depuis 6 ans.

3. Étude des rapports des commissions académiques

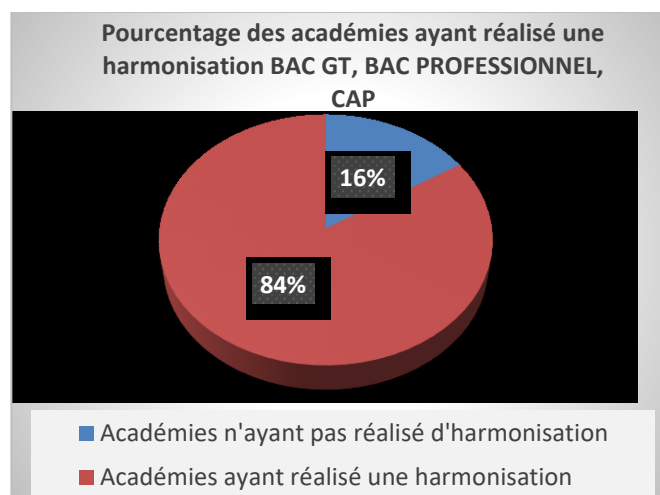
3.1. Focus sur les principes et résultats d'harmonisation

Les principes d'harmonisation pour la CAHPN en France varient légèrement selon les académies, mais certains critères communs peuvent être identifiés. Vous trouverez ci-après une synthèse des principales pratiques.

Cette harmonisation vise à assurer l'équité entre les établissements en ajustant les écarts significatifs par rapport aux moyennes académiques ou entre les sexes.

3.1.1 Les harmonisations réalisées : dimension quantitative

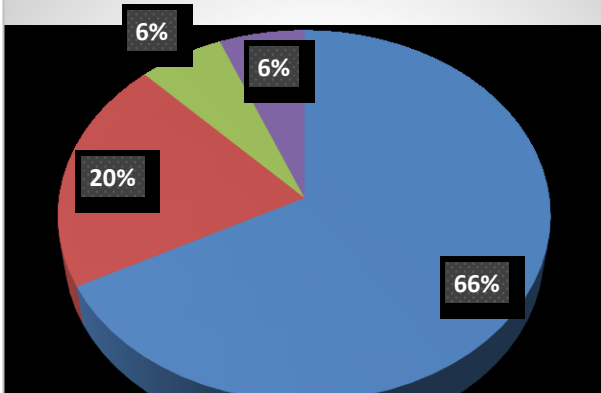
Pourcentage d'académies ayant réalisé au moins une harmonisation dans un examen



Pourcentage de notes harmonisées

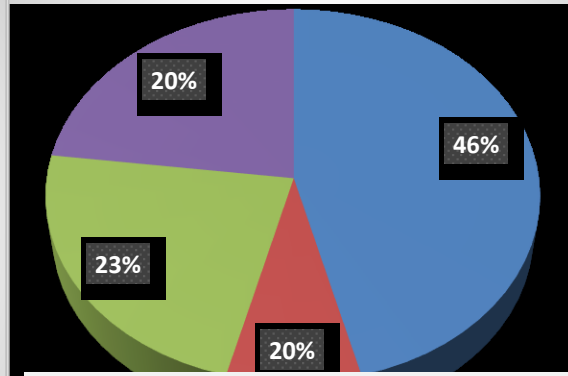
Ces données sont issues de l'analyse d'une quinzaine d'académies. Certaines ont choisi de donner le pourcentage d'établissements ayant été harmonisés, d'autres ont opté pour le pourcentage de notes harmonisées. La moyenne de notes harmonisées pour les BAC GT est de 8.96% par académie, 13.78 % pour le Bac pro, 10.33% pour les notes de CAP. On peut cependant relever une grande hétérogénéité entre académies concernant le nombre de notes harmonisées pour les élèves de CAP, de 0 jusqu'à 28% pour certaines académies.

Nombre de notes harmonisées par académie
BAC GT



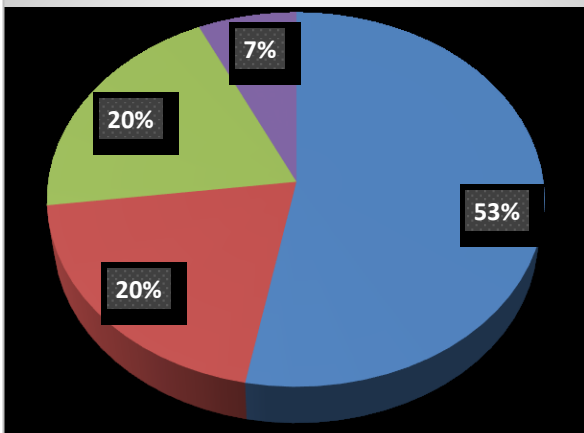
- Pourcentage de notes harmonisées par académie inférieur à 10%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 10 et 15%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 16 et 19%

Pourcentage de notes harmonisées par académie
BAC PRO



- Pourcentage de notes harmonisées par académie inférieur à 10%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 10 et 15%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 16 et 20%

Pourcentage de notes harmonisées par académie
CAP

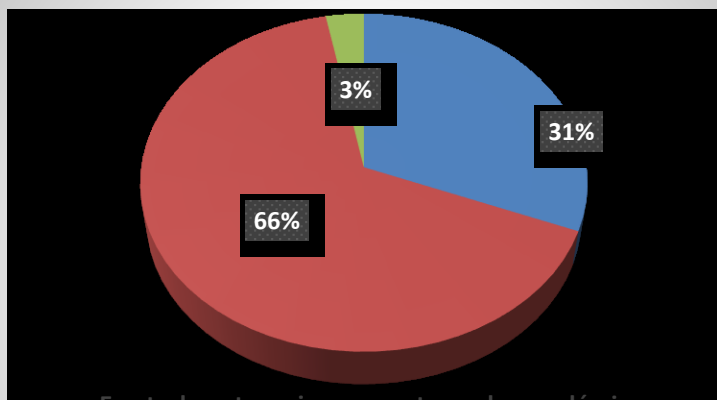


- Pourcentage de notes harmonisées par académie inférieur à 10%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 10 et 15%
- Pourcentage de notes harmonisées par académie comprises entre 16 et 19%

On constate une plus grande homogénéisation des harmonisations sur l'ensemble des trois examens contrairement à l'année précédente où les harmonisations avaient été moins nombreuses pour les élèves de CAP. Les académies qui n'ont pas réalisé d'harmonisation (16% cette année contre 12% en 2023 pour le bac GT) ont pris en compte le contexte de l'établissement et /ou les caractéristiques spécifiques de leurs élèves.

3.1.2 Critères généraux d'harmonisation communs à chaque examen

Écart à la Moyenne Académique

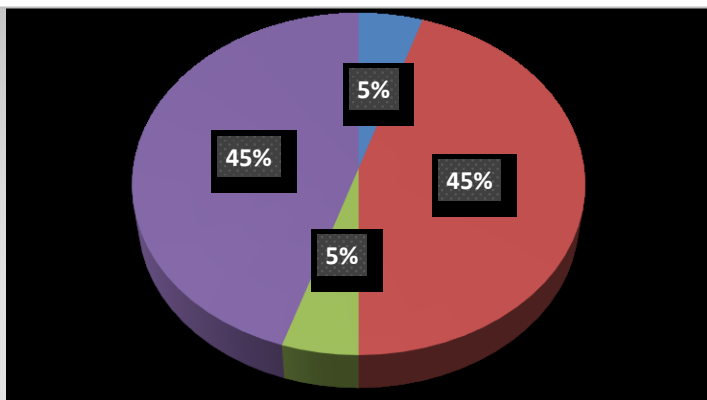


Écarts de notes pris en compte par les académies pour harmoniser les différences entre les moyennes académiques et les moyennes EPLE

- Ecart d'au minimum 1 point entre les MA et les MEPLE
- Ecart d'au minimum 1,5 point entre les MA et les MEPLE
- Ecart d'au minimum 2 points entre les MA et les MEPLE

La plupart des académies considèrent un écart de 1 à 1,5 point par rapport à la moyenne académique comme seuil pour envisager une harmonisation. (97 % des académies contre 75% en 2023). 3% des académies prennent en compte un écart de 2 points. En 2024, aucune académie n'a pris en compte un écart inférieur à 1 point contrairement à 2023, année pour laquelle 13% des académies avaient pris moins d'un point pour harmoniser.

Écart Filles-Garçons



Écarts de notes pris en compte par les académies pour harmoniser les différences entre les moyennes F et G

- Ecart d'au minimum 0,8 point entre les moyennes des filles et celles des garçons
- Ecart d'au minimum 1 point entre les moyennes des filles et celles des garçons
- Ecart d'au minimum 1,2 point entre les moyennes des filles et celles des garçons

Un écart de notes supérieur à 1 point entre les moyennes des filles et celles des garçons est souvent un critère pour l'harmonisation. Il peut monter à 1,5 point. Certaines académies, comme Strasbourg ou Besançon, permettent des ajustements spécifiques pour les filles ou les garçons en comparant leur moyenne à la moyenne académique du même genre.

En comparaison avec l'année précédente, 95 % des académies ont pris en compte un écart de points compris entre 1 et 1.5 contre 75% l'année précédente. La dispersion des écarts de notes constatée en 2023 est moins d'actualité.

Enfin l'écart minimal pris en compte est cette année de 0.8 point contre 0.5 point en 2023

Autres critères

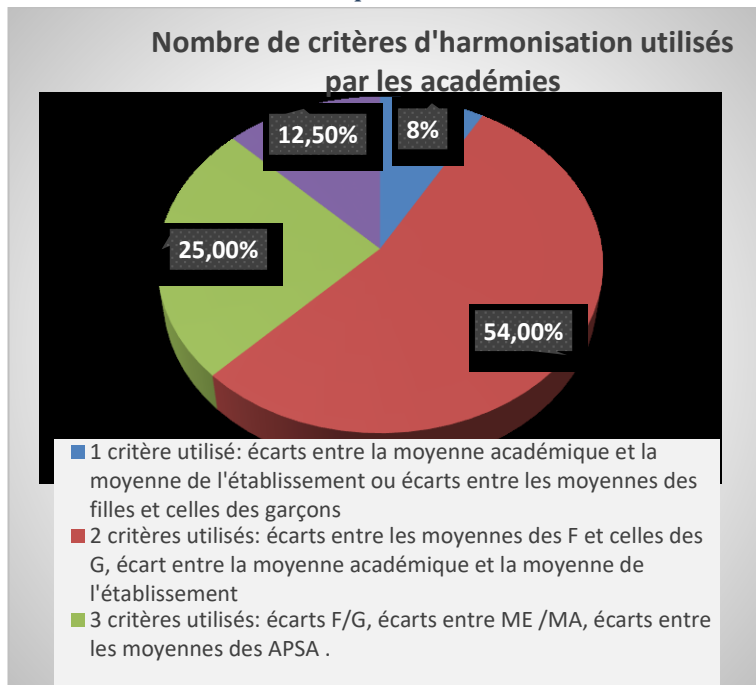
Certaines académies comme Poitiers ou la Corse examinent spécifiquement les écarts dans les APSA ou les champs d'apprentissage pour l'harmonisation.

La question d'harmoniser les voies générale et technologique se pose également dans certaines académies

Effectifs minimaux

Les harmonisations ne sont généralement pas effectuées si les effectifs sont trop faibles. Par exemple, Grenoble ne procède pas à l'harmonisation pour des groupes de moins de 20 élèves. D'autres académies différencient les effectifs selon le diplôme (ex : Montpellier, Versailles)

3.1.3 Nombre de critères pour l'harmonisation



8% des académies ont utilisé un seul critère pour harmoniser contre 17% en 2023.

54 % des académies ont utilisé au minimum deux critères d'harmonisation (75 % l'année précédente).

37.5% des académies ont utilisé 3 ou 4 critères pour harmoniser contre 8% en 2023.

On constate globalement une harmonisation plus précise des notes sur l'ensemble des académies comparativement à l'année 2023

3.1.4 Processus d'harmonisation

Préparation et analyse :

- Avant la réunion de la commission, des statistiques sont préparées et analysées pour identifier les établissements nécessitant une harmonisation

Webinaires et conseils d'enseignement :

- Des webinaires sont parfois organisés dans certaines académies pour expliquer les principes d'harmonisation aux établissements
- Les établissements doivent parfois fournir des explications via des conseils d'enseignement

Décisions de commission :

- Les décisions sont prises en tenant compte des informations dont dispose la commission, après échanges entre les membres et souvent après un vote. Dans plusieurs académies, chaque lycée reçoit ses statistiques avec des commentaires éventuels

En conclusion, les commissions académiques d'harmonisation et de proposition de notes prévues par les textes de cadrage des examens ont pu harmoniser qualitativement, en tenant compte des contextes d'établissement. Elles ont parfaitement joué leur rôle de régulation de l'évaluation.

3.2. Les épreuves ponctuelles

Il existe une grande diversité de traitement de cette rubrique selon les académies. Certaines ne font aucune remontée (5 académies), d'autres proposent des statistiques sans commentaire et pour le traitement de ces dernières, les indicateurs varient énormément (traitement par APSA ou par binôme d'APSA, par diplôme ou tout confondu, par département ou pour toute l'académie, intégration ou non des absents, des inaptes déclarés, de la différenciation filles / garçons).

Les chiffres relevés ne permettent pas de sortir des statistiques globales : les remarques reposent donc sur les tendances observées dans les différentes académies.

3.2.1 Le Bac GT

Pour rappel, en CCF, les moyennes obtenues au bac GT sont respectivement les suivantes : moyenne totale générale = 14,84 ; moyenne des garçons = 15,18, moyenne des filles = 14,54.

En ponctuel, les moyennes oscillent entre 10,3 et 12,7 selon les académies, ce qui renforce l'idée que ces candidats obtiennent des notes bien inférieures à celles du CCF. L'écart filles-Garçons, hormis une exception, est toujours en faveur des garçons avec des écarts parfois proches des 3 points dans trois académies (ces résultats sont similaires à l'année précédente). Les filles semblent donc être les grandes perdantes de ce mode de certification au regard des moyennes obtenues en CCF.

Le taux d'absentéisme est très important, plus important qu'en filière professionnelle. Il dépasse régulièrement les 25% et avoisine quelque fois les 50% dans certaines académies. Lorsqu'on ajoute le nombre d'élèves inaptes, les épreuves sur centre le jour de l'examen tournent autour de 60% des inscrits, ce qui interroge encore des académies sur la logistique déployée au regard de ce constat. Pour trois académies, le taux de participation aux épreuves est sous les 50%.

Les candidats sont souvent décrits comme mal préparés et majoritairement de faible niveau : le binôme d'activités qui comprend le demi-fond est souvent celui où les notes sont les plus basses.

3.2.2 Le Bac Pro

Pour rappel, en CCF, les moyennes obtenues au bac pro sont respectivement les suivantes : moyenne totale générale = 14,05 ; moyenne des garçons = 14,36 ; moyenne des filles = 13,57.

En ponctuel, les moyennes oscillent entre 10,7 et 12,7 ce qui est donc bien en deçà des notes obtenues en CCF. L'écart filles- garçons est plus grand qu'en bac GT, en faveur des garçons, avec encore autour de 3 points dans certaines académies.

L'absentéisme à l'examen est moins prononcé (souvent sous les 15%) qu'en bac GT tout comme le taux d'inaptitudes. Le taux de passation de l'épreuve est de ce fait plus important qu'en GT (majoritairement au-dessus de 80% voir plus selon les académies).

Le niveau des CFA est parfois mentionné comme en hausse sans doute grâce à une meilleure préparation et information autour des épreuves.

3.2.3 Le CAP

Pour rappel, en CCF, les moyennes obtenues au CAP sont respectivement les suivantes : moyenne totale générale = 13,16 ; moyenne des garçons = 13,36 ; moyenne des filles = 12,71.

En ponctuel, les moyennes oscillent entre 11,3 et 14,3 et se rapprochent davantage de celles du CCF même si cela reste majoritairement en dessous. L'écart filles garçons est toujours marqué en faveur des garçons et est souvent assez conséquent.

À noter que les CAP représentent un très grand nombre de candidats et que le taux d'absentéisme n'y est pas très élevé (moins de 15% dans la majorité des académies).

Idem pour les inaptitudes. Le taux de participation aux épreuves est en grande majorité au-dessus de 83%. La remarque du niveau des CFA en hausse est mentionnée aussi une fois pour ce diplôme.

3.2.4 Bilan général

Les commissions académiques insistent sur quelques points d'attention :

- La plus-value à délivrer le livret candidat très tôt dans l'année et d'en assurer la diffusion et la communication.
- L'introduction positive, en termes de notes obtenues par les candidates et candidats, de nouvelles activités comme le cross training ou la marche adaptée pour les inaptes partiels.
- L'attente pour l'an prochain de l'effet « retouche » de référentiels comme le demi-fond.

3.3. L'enseignement optionnel

Toutes les académies n'ont pas produit d'éléments statistiques concernant l'enseignement optionnel (EO) car les résultats sont difficiles à obtenir selon les divisions des examens. Le présent bilan s'appuie sur les données et tendances relevées dans 16 académies et sur les résultats obtenus en classe de terminale.

Il est possible néanmoins d'observer quelques tendances :

- Des moyennes générales académiques élevées comprises entre 15,45 et 17,55 à l'exception de l'une d'entre elles dont les résultats d'ensemble n'apparaissent pas mais où la moyenne des filles est de 11,18 et celles des garçons de 11,59.
- Des écarts de résultats importants entre la voie générale et la voie technologique allant de 0,83 à 2,25.
- Des écarts G/F allant de 0,18 à 0,44.

Cet enseignement semble globalement favoriser la réussite des élèves.

Axes de réflexion possibles :

- Dans quelle mesure les moyennes obtenues sont-elles révélatrices des apprentissages ?
- Les résultats, élevés, peuvent-ils être mis en relation avec les thèmes d'étude ?
- Il serait intéressant d'observer les mises en œuvre de l'EO lors des RVC et d'étudier le % de points à attribuer aux différentes compétences à évaluer.

4. Focus sur la notation des Attendus de fin de lycée et lycée professionnel

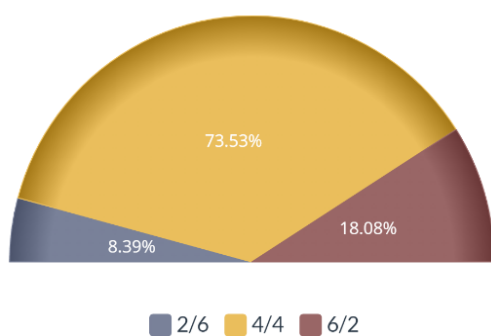
Le nouvel outil de saisie a imposé la saisie AFL par AFL ou AFLP par AFLP. Cette saisie, considérée comme chronophage, a permis, pour la première fois, un recueil de données précis sur les résultats obtenus dans les différents attendus de fin de lycée, notamment dans les AFL2 et 3 au bac GT et les ALP 3, 4, 5, 6 dans la voie professionnelle. Le choix par les élèves de la répartition des 8 points sur ces AFL ou AFLP peut aussi être analysé.

4.1 Le Bac GT

4.1.1 Répartition des points entre les attendus de fin de lycée 2 et 3

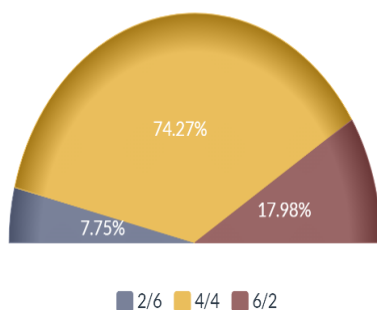
BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - FILLES + GARCONS

DISTRIBUTION DES AFL



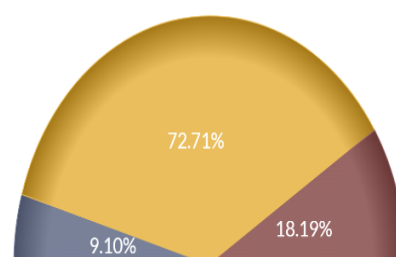
BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - FILLES

DISTRIBUTION DES AFL



BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - GARCONS

DISTRIBUTION DES AFL



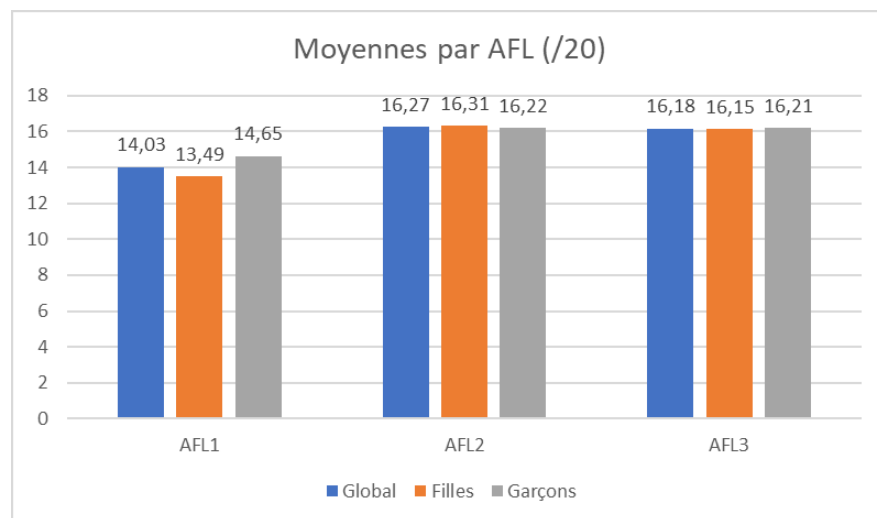
La grande majorité des élèves (73,5%) est évaluée sur 4 points pour chacun des AFL2 et 3. En deuxième position (18%), c'est l'AFL2 qui est valorisé avec la répartition 6pts (et 2pts pour l'AFL3). La combinaison AFL3 6 points- AFL2 2 points est choisie pour moins de 10% des cas.

On note peu de différences de répartition des points entre les garçons et les filles.

4.1.2 Les résultats aux différents AFL

Les résultats au bac GT sont présentés ici par AFL. Afin de pouvoir comparer les AFL entre eux, toutes les notes ont été ramenées sur 20 points quel que soit le poids réel de chaque AFL.

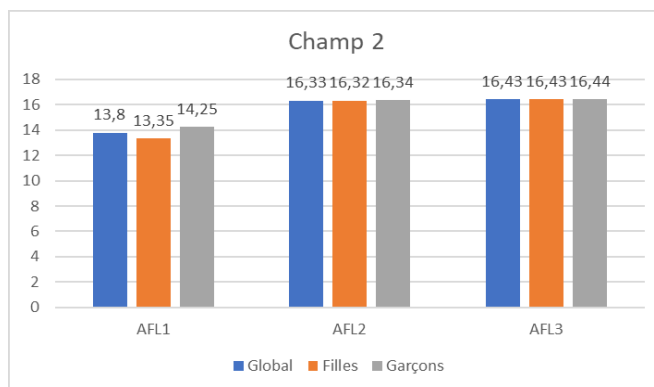
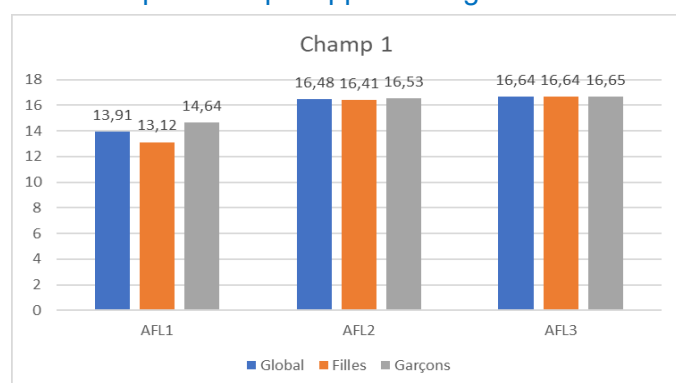
Tous champs confondus

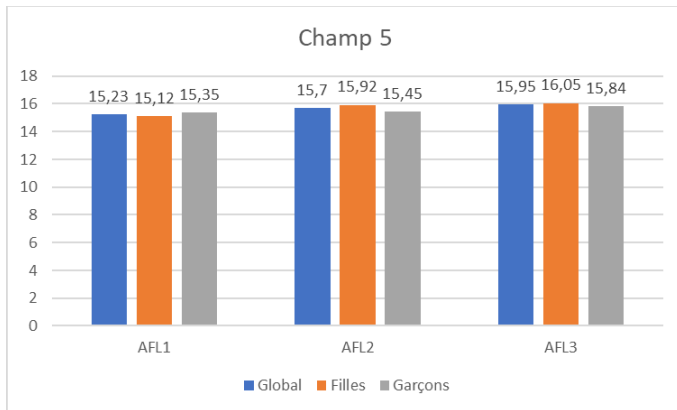
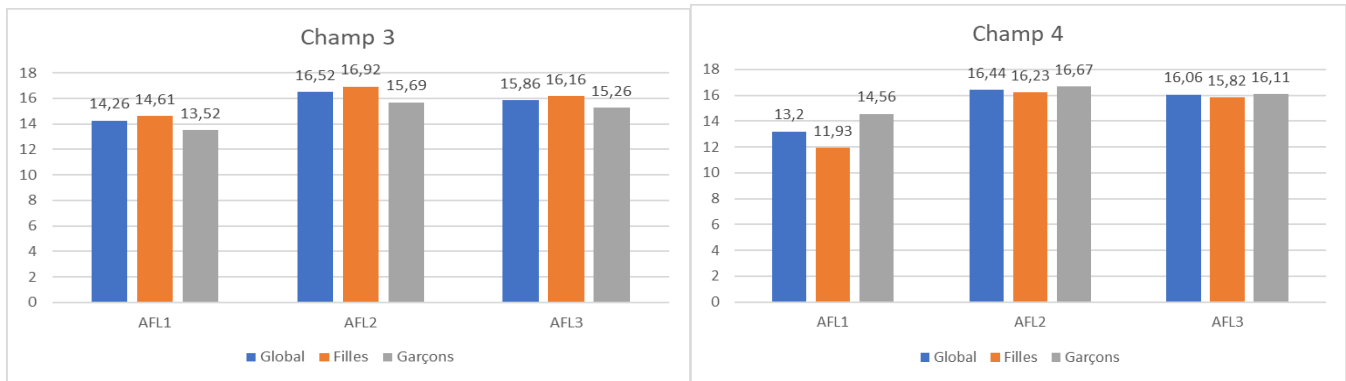


Si les moyennes des AFL2 et AFL3 sont similaires chez les garçons et les filles, il existe une différence concernant l'AFL1 (plus d'un point d'écart à l'avantage des garçons).

Tous champs confondus, on observe une moyenne pour les AFL2 et 3 supérieure d'environ 2 points par rapport à l'AFL1. Le différentiel est plus important pour les filles que pour les garçons. Ceci s'explique non pas par des moyennes AFL2 et AFL3 plus élevées pour les filles mais par une moyenne AFL1 plus faible pour les filles. Autrement dit, la moyenne globale EPS plus élevée des garçons s'explique par une meilleure note en AFL1.

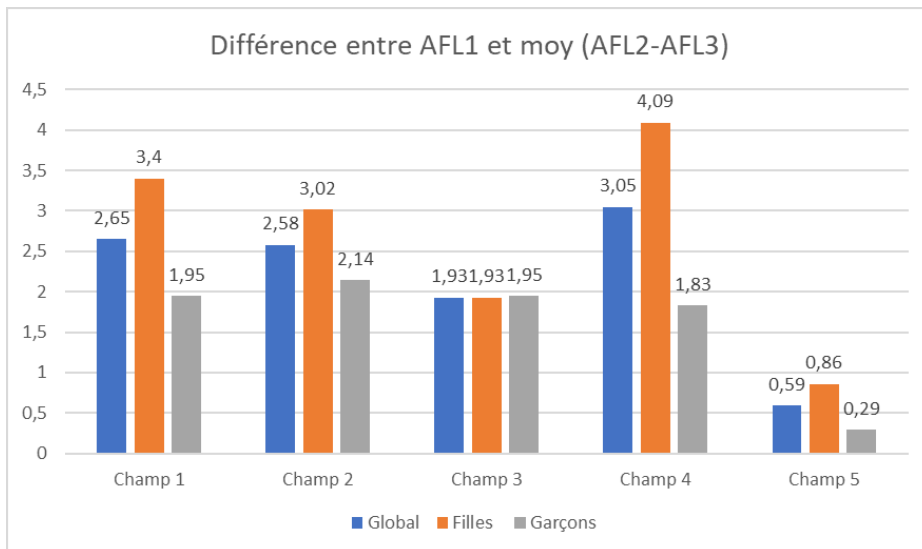
Résultats par champ d'apprentissage





La comparaison des graphes fait apparaître que si les profils concernant l'AFL2 et l'AFL3 sont similaires dans tous les champs et quel que soit le sexe, il existe de fortes différences concernant l'AFL1. Les filles présentent la moins bonne moyenne AFL1 dans le champ 4 et la meilleure dans les champs 5 et 3.

Afin de faciliter la comparaison entre les champs d'apprentissage, pour chacun des champs d'apprentissage, nous avons calculé la différence entre l'AFL1 et la moyenne (AFL2-AFL3). L'enjeu était de voir si ce différentiel était identique selon les champs d'apprentissage et les sexes.



On constate des écarts de ce différentiel selon les champs et les sexes :

- Il est très réduit dans le champ 5 (0,59 pts) ;
- Aucun écart de ce différentiel entre filles et garçons pour le champ 3 ;
- C'est dans le champ 4 que l'on constate un écart de ce différentiel le plus important entre les filles et les garçons. Le différentiel est de 4,09 pour les filles (ceci s'explique par une moyenne AFL1 beaucoup plus faible pour les filles dans ce champ 4).

Ces résultats différenciés entre AFL permettent ainsi de mieux caractériser les écarts de moyennes selon les champs et les sexes. Ils montrent que :

- c'est bien l'AFL1 qui discrimine le plus les élèves dans leur notation, à la fois selon les champs et selon les sexes ;
- l'écart garçons filles est réduit par la notation des AFL2 et 3.

La notation de ces AFL 2 et 3 doit être encore analysée et travaillée, en insistant sur deux points :

- les attendus doivent être du niveau d'une fin de cursus en EPS (700 heures environ dans le second degré)
- ces attendus doivent être articulés à la dimension motrice

Fort de ce constat, la CNE a souhaité prolonger la réflexion d'un groupe de travail sur cet objet. (cf. chapitre 1).

4.2 Le Bac Professionnel

Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage. L'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS.

4.2.1 Fréquence de choix majoritaires

Pour les examens, les équipes peuvent choisir parmi les quatre attendus de fin de lycée professionnel de 3 à 6³, en fonction des caractéristiques de leurs classes. Ces AFLP sont spécifiés selon les différents champs d'apprentissage.

→ Les attendus de fin de lycée professionnel majoritairement évalués se hiérarchisent ainsi :

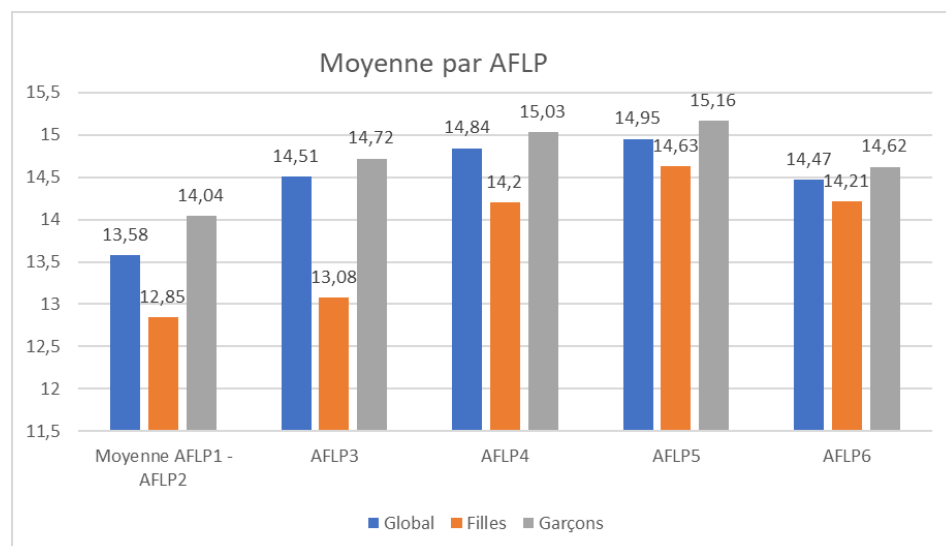
- 1- **L'AFLP 4** en lien avec l'objectif général « Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire » pour **34%**
- 2- **L'AFLP 3** en lien avec l'objectif « S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner » pour **29%**
- 3- **L'AFLP 5** en lien avec l'objectif « Construire durablement sa santé » pour **27,5%**
- 4- **L'AFLP 6** en lien avec l'objectif « Accéder au patrimoine culturel » pour **9,5%**

→ L'attribution de 4pts par AFLP est ultra majoritaire (81% des notes) ; la répartition 2/6 ou 6/2 représentent 9,5 % chacune.

4.2.2 Résultats par AFLP

Les notes sont relativement homogènes entre AFLP. Quelques différences garçons-filles sont cependant plus marquées dans l'AFLP4.

Tous CA confondus



³ Les AFLP 3, 4, 5 et 6 sont chacun en lien avec l'un des objectifs généraux et décliné dans les différents champs d'apprentissage.

AFLP3 en lien avec l'objectif général « S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner »

AFLP4 en lien avec l'objectif général « Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire »

AFLP5 en lien avec l'objectif général « Construire durablement sa santé »

AFLP6 en lien avec l'objectif général « Accéder au patrimoine culturel »

4.3. Le CAP

4.3.1 Fréquence de choix majoritaires

Comme pour le Bac professionnel, les équipes peuvent choisir parmi les quatre attendus de fin de lycée professionnel de 3 à 6⁴, en fonction des caractéristiques de leurs classes.

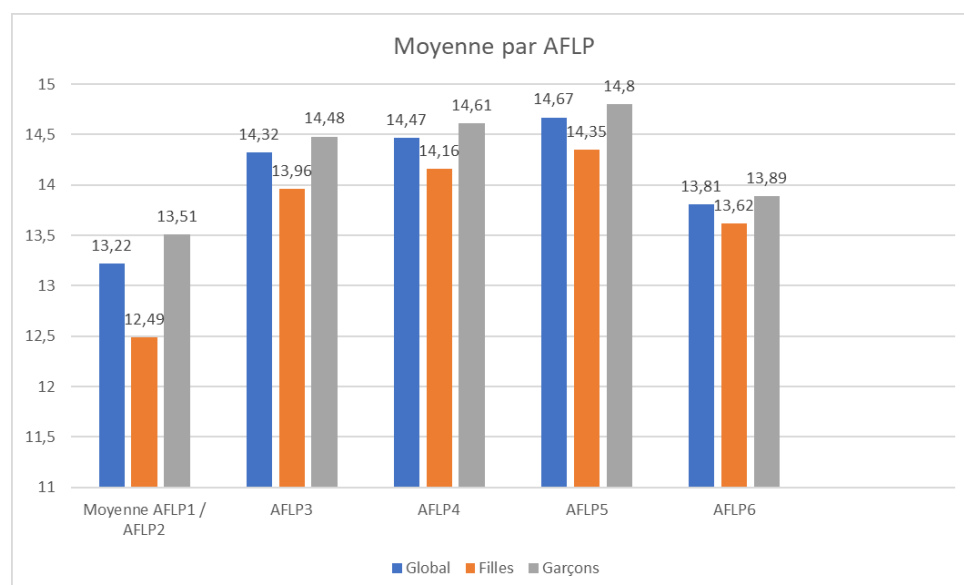
→ Les attendus de fin de lycée professionnel majoritairement évalués au CAP se hiérarchisent ainsi :

- 1- L'AFLP 4 pour **36,5 %**
- 2- L'AFLP 3 pour **28%**
- 3- L'AFLP 5 pour **27%**
- 4- L'AFLP 6 pour **8,5%**

→ L'attribution de 4pts par AFLP est ultra majoritaire (plus de 83% des notes) ; la répartition 2/6 ou 6/2 représentent 8 % chacune.

4.3.2 Les résultats aux différents AFL

Tous champs confondus



En conclusion, quel que soit l'examen, les AFL2 et 3 et les AFLP 3,4,5 et 6 sont favorables aux notes des candidates comme des candidats. Le champ d'apprentissage n°5 est celui qui évalue de manière la plus homogène les différents AFL ainsi que les filles et les garçons.

La CNE corrobore les remarques des rapports des commissions académiques synthétisées dans ce rapport national de la manière suivante. Les résultats de la saisie AFL ou AFLP offre une opportunité aux équipes d'engager une réflexion autour :

- Des résultats obtenus par leurs élèves ;
- Du choix de répartition des élèves entre les AFL /AFLP et son impact sur la note ;
- Du questionnement des niveaux d'exigences fixés par les équipes au regard des caractéristiques des élèves et des résultats obtenus, élevés ;
- De l'articulation des indicateurs des AFL 2 et 3 ou AFLP 3,4, 5, 6 aux aspects moteurs des apprentissages alors que la répartition des points entre AFL dans la constitution de la note (souhait d'une valorisation des compétences strictement motrices) semble toujours questionnée en académie.

⁴ Idem BAC pro.

Synthèse

A l'analyse des chiffres et des rapports des commissions académiques, les points saillants qui peuvent être dégagés sont les suivants :

- L'augmentation des moyennes au bac GT et au bac professionnel depuis 6 ans ;
- La diminution du nombre de dispensés (c'est-à-dire d'inaptes totaux) dans toutes les académies et dans tous les diplômes ;
- Le nombre assez conséquent d'évaluations sur deux notes avec un pic d'inaptitudes sur le 3^{ème} CCF ;
- Un outil de saisie des protocoles et des notes qui doit encore être amélioré ;
- Une saisie plus chronophage mais qui permet d'objectiver la réalité des évaluations effectuées par les enseignants, en tout cas des notes posées par chacun d'entre eux.

L'analyse des évaluations des différents attendus de fin de lycée (AFL) et des attendus de fin lycée professionnel (AFLP) met en évidence :

- Quel que soit l'examen, c'est l'AFL1 ou les AFLP 1 et 2 qui discriminent le plus les élèves entre eux ; les évaluations des autres AFL ou AFLP présentent des moyennes élevées (autour de 16 en bac GT et de 14,5 en bac pro.).
- Les évaluations des AFL2 et 3 ou des AFLP 3,4, 5 ou 6 sont favorables aux candidats, filles comme garçons et quelle que soit la filière. Le caractère jugé parfois discriminant de cette évaluation pour les élèves considérés comme « moins scolaires » (et de manière caricaturale, associés à la voie professionnelle) n'est donc pas avéré.

Toutes ces analyses orientent le travail de la commission nationale mais doivent aussi enrichir la réflexion des académies et des équipes enseignantes des lycées.

Spécialité Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives (EPPCS) PRATIQUE ADAPTEE – Fiche pratique

Référence : Note de service du 24-3-2022, épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives de la voie générale

Extraits :

« Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestées en début d'année par l'autorité médicale, ainsi que les candidats confrontés à une inaptitude temporaire en cours d'année, prononcée par l'autorité médicale suite à une blessure ou une maladie, peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la première partie de l'épreuve orale, sans dispense de l'épreuve. »

« Épreuves de remplacement

Conformément aux dispositions de l'article D. 334-19 du Code de l'éducation, le candidat qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'a pas pu se présenter à tout ou partie de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives, est convoqué par le recteur de l'académie à une épreuve de remplacement au titre de la ou des parties auxquelles il n'a pas pu se présenter. Cette épreuve de remplacement est organisée à la fin de l'année scolaire en cours ou au début de l'année scolaire suivante. »

1. Première partie de l'épreuve orale : PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE ADAPTEE

a) Recommandations concernant les candidats en situation de handicap ou aptitude partielle permanente attestées en début d'année

Pour les candidats en situation de handicap ou aptitude partielle permanente attestée en début d'année, il convient de prendre contact avec l'Inspection Académique – Inspection Pédagogique Régionale dès que la situation est connue. Les adaptations seront étudiées au regard de la situation particulière du candidat et intégrées à son parcours de formation concernant notamment la partie pratique de l'enseignement de spécialité.

b) Recommandations concernant les candidats confrontés à une inaptitude temporaire en cours d'année qui se retrouvent en aptitude partielle temporaire

Principes de l'adaptation pour la session « ordinaire » de juin

- Les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) proposées sont identiques à celles des autres candidats conformément au tirage au sort de la session.
- Les adaptations, si elles sont possibles, sont proposées par l'équipe éducative (pour les candidats sous statut scolaire) ou par l'inspection (candidats sous statut individuel) et validées par l'Inspection Académique – Inspection Pédagogique Régionale et le médecin. Dans la mesure du possible et selon le protocole académique décidé en lien avec le service des examens et concours, la possibilité effective de pratique adaptée au regard du protocole adapté proposé par l'équipe éducative et validé par l'inspection est acté par la reconnaissance d'une non contre-indication attestée par le médecin qui en a eu connaissance. A défaut, l'accord du responsable légal peut être demandé, notamment si l'élève est mineur, suite à la prise de connaissance du protocole en question.
- Les modalités de l'épreuve sont adaptées au besoin en fonction des incapacités fonctionnelles précisées.
- Les barèmes, niveaux d'exigence et la répartition des points restent identiques à ceux des autres candidats
- Si le choix initial d'APSA du candidat confronté à cette situation ne favorise pas l'adaptation, il peut se reporter sur l'autre APSA possible si l'adaptation est plus propice.

- Dans l'éventualité où l'inaptitude temporaire ne permet pas de pratique adaptée, le candidat, en situation d'inaptitude totale temporaire, sera convoqué par le recteur de l'académie à une épreuve de remplacement en septembre au titre de la ou des parties auxquelles il n'a pas pu se présenter.

Les candidats scolaires qui présentent une inaptitude physique temporaire totale attestée par un certificat médical peuvent être néanmoins évalués sur le commentaire d'une prestation physique lors de la session de juin (c'est-à-dire la deuxième partie de « l'épreuve orale »). Ils seront reconvoqués pour la pratique physique et sportive (c'est-à-dire la première partie de « l'épreuve orale ») à l'épreuve de remplacement.

En revanche, pour les candidats individuels, les modalités d'évaluation rendent les deux sous-parties : pratique et commentaire de prestation indissociables, celles-ci doivent être passées au même moment. Les candidats individuels concernés seront donc amenés à passer l'intégralité de l'épreuve orale en septembre. Ce principe vaut également pour l'évaluation ponctuelle dans la spécialité EPPCS prévue pour les candidats individuels qui ne poursuivent pas cette spécialité en classe de terminale et qui ne pourraient assurer leur prestation au moment de leur convocation pour des raisons attestées par certificat médical. Ils devront être reconvoqués à une date ultérieure. Conformément aux dispositions de la note de service du 28 juillet 2021 modifiée, relative aux modalités d'évaluation au baccalauréat, cette évaluation de remplacement peut être organisée pendant l'année scolaire suivante jusqu'à la fin de la série d'évaluations ponctuelles de terminale.

- A titre tout à fait exceptionnel, la commission académique des examens d'EPS peut accorder à un candidat scolaire la possibilité de passer de manière anticipée la première partie de l'épreuve orale (« pratique physique et sportive ») (avant la date de passage des épreuves physiques). Cette anticipation doit être regardée comme une pratique adaptée pour faire face à un impératif de santé tel qu'une intervention chirurgicale programmée du candidat, à la suite d'une blessure par exemple. Pour être valable, l'épreuve anticipée doit être organisée dans les conditions suivantes :

- après la date à laquelle le recteur a annoncé les deux champs d'apprentissage dans lesquels se déroulera l'épreuve (sachant que la circulaire de mars 2022 prévoit que cette annonce doit avoir lieu 3 mois avant la tenue de l'épreuve) et s'appuie donc sur une activité qui relève de l'un de ces deux champs d'apprentissage
- selon la réglementation prévue (notamment le jury composé de deux enseignants d'EPS n'ayant pas eu l'élève en classe pendant l'année scolaire en cours),
- en recueillant, à titre de prévention de toute démarche contentieuse, la signature d'une décharge auprès du candidat majeur ou de ses représentants légaux s'il est mineur, s'agissant du fait d'être évalué sans avoir pu bénéficier de la même durée d'enseignement et d'entraînement que les autres candidats, évalués en juin.

Cette adaptation sous forme d'anticipation peut se cumuler à une adaptation de l'épreuve elle-même selon les modalités décrites dans la présente fiche pratique, en particulier si le candidat a été blessé.

Ces mesures peuvent, au cas par cas, et avec les précautions énoncées précédemment, notamment l'avis favorable de la commission académique des examens d'EPS, être proposées à un candidat individuel qui, à la suite d'un accident, informerait la DEC d'une inaptitude totale à la date des épreuves, incluant une inaptitude totale sur la période des épreuves de remplacement. Afin d'informer les candidats de cette possibilité d'aménagement, la précision sera apportée dans la note de service qui publie chaque année le calendrier des épreuves des examens.

Principes de l'adaptation pour la session « de remplacement » de septembre

Les candidats concernés par une inaptitude totale ou partielle temporaire dont les incapacités fonctionnelles n'ont pas permis une adaptation de « la pratique physique et sportive » à la session « ordinaire » de juin selon les principes répertoriés ci-dessus sont susceptibles de passer l'épreuve de remplacement prévue en septembre.

- Dans l'éventualité où le candidat ne serait plus confronté à une inaptitude temporaire attestée par le corps médical en septembre, il présente cette première partie de l'épreuve orale sans adaptation en choisissant une des deux APSA tirées au sort conformément à la session initiale.
- Dans l'éventualité où le candidat serait toujours confronté à une inaptitude temporaire attestée par le corps médical en septembre, dès lors que celle-ci lui permet une aptitude partielle, il est possible de proposer une adaptation pour l'épreuve de remplacement selon l'ordre hiérarchique suivant :
 1. Proposer une évaluation adaptée selon les mêmes principes que pour la session ordinaire de juin (adaptation des modalités sans adaptation du barème ni du niveau d'exigence)

2. Si l'inaptitude partielle temporaire ne permet pas le point 1 : proposer une activité académique de substitution relevant de l'un des deux champs d'apprentissage tirés au sort pour la session ordinaire.
 3. Si l'inaptitude partielle ne permet pas le point 2 : proposer une activité académique de substitution dans un autre champ d'apprentissage que ceux tirés au sort pour la session. L'activité proposée relève de l'initiative de l'inspection pédagogique après prise de connaissance du certificat médical et des incapacités fonctionnelles précisées par le corps médical.
- Dans l'éventualité où le médecin confirme l'inaptitude totale à toute pratique sportive lors de la session de septembre, aucune pratique, même adaptée n'est possible lors de cette session de remplacement (conformément aux points ci-dessus), le candidat se voit alors attribuer la note de 0/12 pour cette première partie de l'épreuve orale.

2. Deuxième partie de l'épreuve orale : COMMENTAIRE D'UNE PRESTATION PHYSIQUE

Extraits :

« La deuxième partie s'appuie sur un enregistrement audiovisuel, de 1 à 3 minutes, d'une prestation physique du candidat dans une APSA choisie par le candidat et issue de la programmation du cycle terminal de l'enseignement de spécialité. Elle permet d'évaluer sa capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique et à l'éclairer par des connaissances théoriques.

Le candidat dispose de 5 à 7 minutes maximum, pour présenter au jury l'enregistrement audiovisuel de sa prestation physique. Lors de cette présentation, il commente et analyse sa pratique en s'appuyant sur des indicateurs. Le temps restant, lors de l'entretien suivant cet exposé, est consacré à des questions du jury qui amènent le candidat à approfondir ses réponses. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture sportive. »

Principes généraux :

- Pour le candidat scolaire, la présentation d'un extrait vidéo est obligatoire. Un candidat scolaire qui se présenterait sans vidéo ne peut pas être évalué pour cette partie de l'épreuve notée sur 8 points (non-conformité au regard du cahier des charges de l'épreuve) et obtient la note de 0 à cette partie de l'épreuve. Si cette absence de vidéo relève d'un cas de force majeure dûment apprécié par le recteur, il peut être reconvoqué à l'épreuve de remplacement pour cette partie d'épreuve.
- Il s'agit de commenter une prestation physique personnelle et non celle d'un camarade d'où l'importance des prises de vidéo régulières dès la classe de première pour se prémunir autant que possible des situations où les possibilités d'enregistrement se trouveraient restreintes (ex. blessure, maladie).

Principes concernant la possibilité de commentaire d'une prestation physique adaptée

- L'analyse d'une motricité adaptée est possible de fait pour les candidats en situation de handicap ou aptitude partielle permanente dès lors que l'adaptation pratique est nécessaire.
- Le candidat confronté à une inaptitude (partielle ou totale) temporaire en cours d'année peut s'appuyer sur l'une des captations réalisées durant le cycle terminal avant son inaptitude (cf. supra : importance de procéder à au moins un enregistrement en classe de première). Il peut également présenter la vidéo d'une prestation physique adaptée (en accord avec l'Inspection Académique – Inspection Pédagogique Régionale) puisque le niveau de prestation n'est pas évalué dans cette partie d'épreuve.

Le candidat commentera alors sa pratique selon les attendus de l'épreuve. L'évaluation du commentaire n'est donc pas aménagée.

Un candidat qui axerait son analyse et ses réponses, sans construction argumentée, en exploitant uniquement son incapacité fonctionnelle comme justification de ses problématiques se retrouverait de fait pénalisé au regard des attendus.